
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 4 juin 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzzone*, conseiller administratif, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, M. Sylvain Clavel, M^{me} Sandra Golay, M. Ahmed Jama, M^{me} Mireille Luiset, MM. Pascal Rubeli, Pierre Rumo, M^{me} Sophie Scheller* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 3 juin et mercredi 4 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: études première étape «stratégie de piétonnisation»

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 décembre 2013 en vue de:

- l'annulation de la délibération votée le 7 juin 2011 (PR-787);
- l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagements et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève (PR-1060 A)¹.

Rapport de M^{me} Alexandra Rys.

La commission a discuté de cet objet lors de ses séances des 1^{er} et 15 avril et 6 mai 2014, sous la présidence de Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par Christophe Vuilleumier, que l'on ne remerciera jamais assez pour son travail.

La commission a auditionné M. Rémy Pagani, conseiller administratif, M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et M. François Bornicchia, ingénieur en transports dans le même service.

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 3818. Motion d'ordonnancement, 99.

Rappel de la situation

Le 7 juin 2011, le Conseil municipal votait la proposition PR-787 pour l'ouverture d'un crédit d'étude destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la stratégie de piétonnisation.

Ce vote a été assorti d'un amendement spécifiant que «Ce crédit ne sera ouvert qu'une fois l'autorisation de construire le parking Clé-de-Rive délivrée et définitive».

En mars 2012, le Grand Conseil adoptait la loi H 1 05 qui, d'une part, prévoit une compensation des places de parc créées dans un parking de ce type en supprimant des places en surface (art. 7B, al.1) et, d'autre part, impose la coordination des opérations et la simultanéité des procédures. La proposition PR-787 ne pouvait donc être appliquée telle qu'amendée, raison pour laquelle l'annulation de la délibération est demandée.

En février 2013, le Conseil municipal votait la résolution R-167 demandant un préavis favorable pour le projet de parking Clé-de-Rive, préavis qui a été délivré.

Enfin, le Conseil administratif a conclu une convention avec la société Parking Clé-de-Rive SA en janvier 2014, par laquelle celle-ci s'engage à prendre à sa charge une partie des frais de concours (qui doit être jugé d'ici à juillet 2015) et de réalisation de l'aménagement de surface du secteur Rive – Pierre-Fatio – Italie.

Le Canton a délivré une autorisation préalable en mars 2014.

Nombre de places créées

Le nouveau parking comporterait 498 places voitures et 388 places deux-roues. Une centaine de places seraient réservées aux habitants.

Compensation des places de stationnement

Les places supprimées le seront dans un rayon de 750 mètres autour du parking. Le périmètre de compensation précédemment évoqué en rive droite est abandonné. L'administration souligne qu'elle travaille dans une optique plus large que la simple compensation, en vue de la création de zones piétonnes, de zones de rencontre, d'aménagements cyclables ou d'aménagements de voie de bus. L'assainissement selon l'OPB sera également traité dans les études qui font l'objet du présent crédit.

Un premier comptage de places supprimables a été réalisé (voir annexe).

A la faveur d'une question, l'administration précise que ce n'est pas la taille du parking prévu qui a déterminé le nombre de zones piétonnes à créer, mais plutôt l'inverse.

Tarifs

Quelques commissaires se sont inquiétés des tarifs du nouveau parking et du fait que des habitants stationnant aujourd'hui en zone bleue avec macaron devront à l'avenir utiliser le parking.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que le Conseil municipal s'est prononcé il y a deux ans contre les rues piétonnes et voir aujourd'hui la discussion sur la piétonnisation l'irrite grandement. Le même commissaire observe en outre que marcher 750 mètres entre sa voiture et un commerce est irréaliste.

Sans autre discussion, le projet de délibération est accepté par 8 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG, 2 EàG) contre 2 non (Ve) et 3 abstentions (S). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexe: projet de parking de Clé-de-Rive, rues concernées par la compensation du stationnement

SÉANCE DU 4 JUIN 2014 (soir)
Proposition: études première étape «stratégie de piétonnisation»

129

1

Projet de parking de Clé-de-Rive

Rues potentiellement concernées par la compensation
du stationnement conformément à la loi H 1 05

Pour rappel, le projet de parking de Clé-de-Rive prévoit la création de 498 places voitures et 388 places deux-roues.

L'article 7B "Gestion de la compensation" de la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) stipule que "lors de la création d'un parking en ouvrage à usage public, la récupération d'espaces publics s'opère en supprimant un nombre équivalent de places à usage public sur voirie". Le principe de compensation s'applique aux cases dévolues au stationnement des automobiles.

La compensation des places de stationnement sur le domaine public pourrait éventuellement s'opérer dans les rues figurant dans le tableau suivant.

Voies concernées	Places voitures concernées
Rue Ami-Lullin	12
Rue Arduuis-de-Faucigny	5
Place du Bourg-de-Four	6
Boulevard Emile-Jaques Dalcroze	22
Rue Etienne et rue d'Aoste	32
Rue de l'Evêché	17
Rue Ferdinand-Hodler	7
Route de Frontenex	46
Quai Général Guisan	18
Grand-Rue	12
Rue des Granges	20
Quai Gustave-Ador	5
Boulevard Helvétique	83
Rue d'Italie	43
Rue Jean-Calvin	12
Rue Louis Duchosal	14
Route de Malagnou	14
Rue de Montchoisy	11
Rue du Parc	17
Rue Petit-Senn	15
Rue Pierre-Fatio	24
Rue du Port	5
Place du Pré-l'Evêque	96

Proposition: études première étape «stratégie de piétonnisation»

2

Rue du Prince	5
Cours de Rive	6
Secteur Rôtisserie	24
Rue de la Terrassière	13
Rue de la Scie	13
Rue de la Tour-Maitresse	6
Boulevard des Tranchées	8
Rampe de la Treille	38
Rue Verdaine	9
Rue de Villereuse	22
Total	680

Le nombre de places de parc est donné à titre indicatif. Le nombre de places finalement touchées dans chacune des rues dépendra de leur statut futur, lui-même issu des projets à mener (zones piétonnes, zones de rencontre, aménagements cyclables, infrastructures TC, etc.).

Au fur et à mesure de l'avancement des projets et de l'affinement des bilans en stationnement en résultant, une sélection sera opérée parmi les différentes rues indiquées ci-dessus et retenues pour leur potentiel en terme de compensation du stationnement. L'objectif est de parvenir à une stricte compensation (ni excédentaire, ni déficitaire) des places de parc pour automobiles qui seront créées dans le parking.

Premier débat

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Mesdames et Messieurs, je me suis donné la peine de photocopier le plan de la ville, qui se trouve parmi les documents à disposition à l'entrée de l'Hôtel de Ville, et de tracer un cercle qui part du rond-point de Rive et de le porter à 750 m du point où le parking se construira – c'est mon premier plan. La limite de ces 750 m va jusqu'à l'hôpital, la rue Crespin, l'école De Roches, coupe la route de Chêne au-dessus du carrefour entre l'avenue Pictet-de-Rochemont et la rue de la Terrassière, puis elle atteint le haut de la route de Frontenex. Cela couvre bien entendu tout le quartier des Rues-Basses, du Bourgade-Four, de la Vieille-Ville et le boulevard Helvétique.

Je voudrais attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, en prenant le deuxième plan. Sur celui-ci, vous observerez qu'il y a toujours mon cercle à 750 m, puis un autre à 500 m, un autre encore à 300 m et enfin un autre à 200 m. Vous pouvez lire dans l'annexe de la proposition qu'il a été prévu de supprimer 680 places de parc dans la zone en question. La zone en question couvre quasiment tout le quartier des Eaux-Vives, qui n'a déjà pas assez de places; elle couvre Malagnou, Florissant, Champel, Vieille-Ville, Hôpital, Plainpalais. C'est juste une folie!

Certes, la loi cantonale dit que, lorsqu'on construit un parking public, on peut supprimer autant de places en surface, mais là on en supprime beaucoup plus, parce qu'un grand nombre des places du parking sont prévues pour les deux-roues.

La loi cantonale dit que la zone de compensation s'étend sur 750 m maximum, mais de préférence sur moins de 500 m. A mes yeux, il n'est juste pas question de supprimer toutes ces places de parc, parce qu'on construira un parking dit «Clé-de-Rive», au rond-point de Rive, sous la rue Pierre-Fatio. C'est faire fi des intérêts des commerçants, de nos concitoyens qui, lorsqu'on les interroge dans la rue et qu'on leur montre à quoi correspond cette loi et à quoi correspond cette distance de 750 m par rapport au centre-ville, ils pensent que nous sommes fous! Personne ne peut accepter une chose aussi stupide, même si elle a été votée.

C'est pourquoi nous déposons un amendement qui limite le droit de la Ville dans cette proposition à étendre la zone de compensation jusqu'à 750 m. Mon groupe offre une zone de 500 m maximum. Nous voulons quelque chose de plus restreint, qui corresponde aux besoins de la population. Nous voulons, et nous l'avons voté à la précédente séance plénière, pouvoir continuer à nous garer sur la Treille et dans un certain nombre de rues. C'est pour cette raison que nous vous présentons un amendement qui vise à réduire le nombre de places supprimées et le nombre de rues concernées en distance de diamètre par rapport au point où sera construit le parking.

Projet d'amendement

Ajout d'un deuxième alinéa à l'article 2:

«²La compensation des places de stationnement se fera au maximum dans un rayon de 500 m depuis le parking Clé-de-Rive.»

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, les socialistes se sont abstenus lors du vote en commission; je ne vous cache pas qu'il y avait un certain malaise. Cette proposition donne l'impression d'être un bon plan, mais si on l'analyse un peu en détail – et je suis sûre que vous pouvez toutes et tous le faire – on s'aperçoit qu'il y a quelques problèmes.

Je sais que le Mouvement citoyens genevois dira que les socialistes sont dogmatiques, antivoiture, etc., mais je rappelle que, jadis, nous avons voté pour le parking de Pré-l'Evêque. Nous avons demandé en commission à M. Pagani ce qu'il en était de ce projet et, apparemment, il est enterré, il ne peut pas se faire pour des raisons techniques; cela pour vous dire que nous pouvons être ouverts à la construction d'un parking.

Si on regarde les chiffres, 680 places seront supprimées, et le parking comprendra 500 places pour les voitures et 388 places pour les deux-roues. En commission, les socialistes ont demandé d'avoir une liste des parkings publics avec une indication de leur taux d'occupation. Nous avons reçu cette liste qui révèle un taux de sous-occupation de 20%. Si je prends les treize parkings publics, sans compter les parkings privés comme celui d'Eaux-Vives 2000, 761 places de parc sont inoccupées.

Quand on fait un projet, on regarde les besoins de la population. M^{me} Magnin nous dit que le Mouvement citoyens genevois se préoccupait des besoins de la population – mais de quelle population parlez-vous au juste, Madame? Nous, nous avons l'impression qu'il n'y a pas de réel besoin d'un parking supplémentaire; nous aimerions que les deux aspects du projet, le parking et la piétonnisation, soient dissociés, c'est-à-dire qu'on ne mette pas de condition à la piétonnisation. Cela pourrait vraiment avoir un impact positif pour la population à Genève de bénéficier d'une zone où elle puisse se promener et flâner, et cela rapidement, au lieu de faire un mégaprojet en ne sachant pas si c'est vraiment nécessaire.

Pourquoi ne pas faire du pas à pas? On commence à piétonniser puis à effectuer la compensation comme la loi cantonale le veut et, par la suite, nous verrons si un parking est vraiment nécessaire. Nous, les socialistes, nous refuserons ce parking; nous voulons aller de l'avant avec la piétonnisation... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, pouvez-vous intervenir?

Le président. Je vous écoute, Madame Romano, mais je ne peux pas être garant de l'écoute de tout le monde. Il est vrai, je vous l'accorde, que si un certain groupe voulait bien discuter ailleurs, ce serait agréable...

M^{me} Maria Vittoria Romano. Merci, Monsieur le président. Nous aimerions qu'on pense aux générations futures et qu'on arrête de faire des choses dont on n'aura pas besoin à l'avenir. Nous savons bien qu'une grande partie des jeunes ne passent plus leur permis de conduire et que, probablement, moins de personnes se déplaceront en voiture, en tout cas en milieu urbain. Nous aimerions aller de l'avant avec la piétonnisation et nous laissons tomber, pour l'instant, le parking Clé-de-Rive.

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien souhaite ce soir réaffirmer son plein et entier soutien à ce beau projet Clé-de-Rive. Ce projet n'est pas le projet d'un parking. Le projet Clé-de-Rive vise à revitaliser et embellir le centre-ville; le parking fait partie de ce projet mais ce n'est qu'une partie de ce projet. C'est un projet gagnant-gagnant, c'est un projet enthousiasmant pour les Genevoises et les Genevois, c'est un projet enthousiasmant pour les commerçants et pour les touristes. Il vise donc à embellir le paysage, à soutenir le développement économique du centre-ville et, *in fine*, à améliorer la qualité de vie dans notre ville.

Pensons à la place du Molard. Personne aujourd'hui ne pourrait imaginer que la place du Molard ne soit plus une zone piétonne et, pourtant, elle ne l'était pas il y a quelques années. Aujourd'hui, le carrefour de Rive et tout le secteur du rond-point de Rive est une véritable désolation, c'est le degré zéro de l'aménagement urbain. Là, nous avons ce beau projet où, d'une part, la Ville et le Canton s'accordent – c'est assez rare pour être souligné – et pour lequel, d'autre part, une convention a été signée entre la Ville et la société Parking Clé-de-Rive SA. Cette convention prévoit notamment que Clé-de-Rive SA participera pour 190 000 francs au concours concernant l'aménagement extérieur et pour 3 millions de francs aux aménagements en surface. Encore une fois, c'est un projet que nous souhaitons soutenir avec force.

Je répondrai rapidement aux remarques faites par M^{me} Magnin concernant les artisans-commerçants du secteur. Un sondage a été mené par la Fédération des artisans et commerçants auprès de 64 commerçants de treize rues du secteur. Ce sondage donne des résultats très positifs, puisque 75% des sondés estiment que la zone piétonne sera bénéfique pour le commerce, à condition, bien sûr, et là nous nous opposons à la prise de position du Parti socialiste, qu'il y ait un parking et que celui-ci soit construit simultanément à la création des zones piétonnes.

Encore une fois, avançons dans ce projet! Les Genevois ont le droit d'avoir un centre-ville qui soit enthousiasmant, ont le droit de profiter de leurs espaces publics. Les commerçants ont le droit de voir leur secteur revitalisé grâce à une belle zone piétonne, grâce à un parking dans lequel la clientèle de passage pourra venir se parquer. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien vous encourage vivement à avancer maintenant dans ce projet avec enthousiasme.

M^{me} Catherine Thobellem (Ve). Chers collègues, le prix à payer pour le développement des zones piétonnes en ville de Genève, qui est un enjeu prioritaire pour les Verts, est beaucoup trop cher. On nous propose une étude de piétonnisation conditionnée à la création d'un hyper-méga-parking de 886 places, incluant les deux-roues motorisés.

Oui, il s'agit d'appliquer la loi H 1 05, c'est-à-dire de compenser les places supprimées en surface par le même nombre en sous-sol dans un rayon de 750 m – vous transmettez, Monsieur le président, à M^{me} Magnin...

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est faux!

M^{me} Catherine Thobellem. C'est correct, Monsieur Sormanni. C'est pourquoi le recensement des parkings déjà existants dans ce périmètre de 750 m est prépondérant. Comme vous le savez déjà, dans ce même rayon, cette zone est truffée de parkings. On en compte au moins six – je vous les communiquerai, Monsieur Sormanni – pour un total de 3582 places, avec un taux d'occupation qui ne dépasse pas les 75%. Ce qui signifie que les 25% inoccupés des parkings publics pourraient à eux seuls compenser largement la suppression en surface, sans compter les milliers de places de parkings privés souterrains.

Petit rappel: Genève compte 80 500 places, soit 236 places pour mille habitants; Zurich, 177 places; Bâle, 190 places; Berne, 205 places. Genève est donc en tête de ces villes suisses comparables, alors que, je le rappelle, 42% des ménages en ville de Genève ne possèdent pas de voiture. Par conséquent, pour eux, un parking supplémentaire s'avère complètement inapproprié.

Il s'agit bien là d'un problème de volonté politique sans réelle vision, avec des réponses que l'on apportait dans les années 1960, avec des parkings partout. Ce n'est pas un projet gagnant-gagnant, comme le disait M^{me} Barbey; c'est un projet gagnant-perdant.

De plus, la création d'un nouveau parking ne permet pas d'améliorer les conditions de circulation et la qualité de l'air au centre-ville. Au contraire, les

Proposition: études première étape «stratégie de piétonnisation»

parkings sont de véritables aspirateurs à voitures; ils favorisent encore plus la concentration du trafic motorisé et participent à l'augmentation de la pollution dans cette zone qui est déjà bien affectée. Je vous rappelle les récents pics de pollution à Genève et les conséquences sur la santé des plus vulnérables, comme les personnes souffrantes, les enfants et les seniors. La réduction du trafic individuel motorisé au centre-ville constitue l'un des objectifs principaux de la lutte contre la pollution atmosphérique, et la création d'un nouveau parking ne répond pas du tout à cet objectif.

Le groupe des Verts souhaite vivement faire avancer ce dossier, mais il est confronté à un dilemme de taille: opter pour la piétonnisation au détriment de la fluidification du trafic et de la santé publique. Les Verts ne sont pas contre les parkings, mais ils préconisent leur construction en périphérie. Nous reviendrons sur cette thématique qui est une solution très concrète et non dogmatique pour désengorger la ville, développer une autre mobilité et mieux protéger la population contre toutes les nuisances du trafic individuel motorisé.

C'est pourquoi les Verts, avec les groupes socialiste et Ensemble à gauche, proposent un amendement qui annule et remplace l'article 2 pour le crédit d'étude de la première étape de la stratégie de piétonnisation, mais sans l'étude du parking.

Projet d'amendement

«Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagements et de *zones piétonnes* des rues concernées par la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève, *voulue sans la création d'un nouveau parking souterrain.*»

M. Pascal Spuhler (MCG). Je constate que les Verts sont soucieux de la rentabilité des parkings; cela me fait plaisir. Il faut donc remplir les parkings et, pour qu'ils soient bien remplis, il faut éviter d'en faire trop, comme cela les véhicules qui cherchent une place de parc peuvent continuer à tourner en rond et polluer le centre-ville. C'est magnifique! Cette façon de voir est très évolutive pour notre ville, c'est effectivement comme cela qu'on va faire des zones piétonnes!

Mesdames et Messieurs, le parking Clé-de-Rive est une nécessité pour le centre-ville, pour le développement commercial du centre-ville, pour l'accueil des touristes qui nous font l'honneur de visiter le centre-ville et pour tous ceux, notamment les familles, qui habitent les cités suburbaines et qui ont envie de se rendre en ville. Vous le savez, il y a une nécessité, un besoin, une demande pour un parking.

La création de ce parking provoque la suppression d'un certain nombre de places; vous en avez la liste en annexe de la proposition. Cette liste, à la Prévert, indique un certain nombre de rues avoisinant le parking en question: la rue du Prince, Cours de Rive, secteur Rôtisserie, rue de la Terrassière, rue de la Scie. Par contre, la place du Bourg-de-Four n'est pas si proche que cela, la rampe de la Treille non plus, c'est de l'autre côté de la colline, et la route de Frontenex est également assez éloignée du parking – mais je ne vais pas citer toute la liste des choix qui ont été faits. Je crois simplement qu'on a profité lâchement de ce projet pour nous imposer des suppressions de places en surface, alors que, on le sait bien, cela ne concerne pas que les visiteurs du centre-ville; il y a aussi les habitants de ces quartiers.

L'idée d'un parking supplémentaire au centre-ville, c'était simplement pour pouvoir recevoir au centre-ville le surplus des véhicules des gens qui viennent pour faire des courses, pour visiter, pour effectuer des livraisons et non pas pour supprimer les places de parc aux concitoyens qui habitent dans le centre-ville, le quartier de Rive, le quartier des Eaux-Vives, le quartier du bas de Frontenex et le quartier du haut de Plainpalais.

Mesdames et Messieurs, cette liste des places que vous voulez faire supprimer est totalement aberrante. Evidemment, on ne s'opposera pas à ce projet, parce que le Mouvement citoyens genevois souhaite que ce parking puisse se construire pour accueillir les gens qui viennent en voiture au centre-ville et pour leur éviter de chercher une place de parc en tournant en rond. Mais je ne comprends pas pourquoi vouloir supprimer les places de parc en zone bleue pour les personnes qui habitent aux alentours.

Concernant la compensation du stationnement, il est bien précisé dans la loi que c'est une place créée pour une place supprimée. Là, pour un parking de 498 places, on supprime 680 places! Alors, ou je ne sais pas compter, ou on exagère, mais il y a un problème avec ce projet. Nous, le Mouvement citoyens genevois, nous déposons un amendement pour demander que la compensation se fasse dans un rayon raisonnable de 400 m, car, comme l'a expliqué M^{me} Danielle Magnin, si on compense dans un rayon de 750 m cela nous amène à de grandes distances, d'un côté jusqu'aux Pâquis et d'un autre côté à l'autre bout de Plainpalais.

Projet d'amendement

Ajout d'un deuxième alinéa à l'article 2:

«² La compensation des places de stationnement se fera au maximum dans un rayon de 400 m depuis le parking Clé-de-Rive.»

Mesdames et Messieurs, soyons un peu raisonnables. Il n'est pas difficile de comprendre que le centre-ville a besoin d'une zone piétonne, cela a déjà été dit

plusieurs fois – par tous les partis d’ailleurs, je crois. Les commerçants espèrent avoir une belle zone piétonne au centre-ville, mais pour que ce soit fonctionnel et que les gens puissent s’y rendre facilement, il faut créer des parkings à proximité, afin d’éviter de polluer le centre-ville et qu’on puisse tous mieux respirer et en profiter à notre aise.

La compensation dans un rayon de 750 m, c’est juste ridicule, car il faudra quand même que les gens puissent rejoindre leur véhicule facilement une fois qu’ils auront fait leurs courses. Vous, Mesdames et Messieurs, qui avez l’habitude de faire des courses, vous savez à quel point c’est pénible de rejoindre sa voiture en étant chargé de paquets souvent lourds. Je pense que vous êtes les premiers à penser que ce serait plus aisé si votre véhicule était parké plus près.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de revoir cette liste de rues où des places de parc seront supprimées, cela pas seulement pour les gens qui veulent se rendre au centre-ville, mais aussi pour les habitants du centre-ville. C’est un manque total de respect pour ces gens-là. Enfin, je vous invite à redéfinir le rayon de compensation des places de parc supprimées.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Chers collègues, j’ai entendu plusieurs choses qui ne me conviennent pas. Je reviens sur les propos de M^{me} Barbey. On dirait qu’elle n’a pas du tout compris que nous voulons un parking, mais que nous ne voulons pas que la zone de compensation des places de parc supprimées, telle que prévue par la loi genevoise H 1 05, soit au maximum que la loi prévoit, soit de 750 m. La loi dit: «si possible à moins de 500 m»; or, nous vous proposons une distance de 400 m.

Maintenant, que signifient des voitures qui tournent dans les rues? Cela signifie que des personnes n’habitent pas nécessairement dans les rues où elles se rendent, ou qu’elles n’ont pas forcément un parking souterrain où mettre leur voiture pour une heure ou deux, le temps qu’elles passeront au centre-ville pour faire marcher les commerces. D’autre part, vous ne pouvez pas exiger que tout le monde aille parquer son véhicule en sous-sol. Pour diverses raisons, certains ne veulent pas aller dans un sous-sol; moi la première, j’évite les parkings souterrains comme la peste. J’ai peur d’être agressée, d’être volée, qu’on casse ma voiture comme cela arrive souvent et, surtout, je n’y vais pas la nuit; je ne suis de loin pas la seule. Il faut donc laisser des places en surface.

Ensuite, connaissez-vous le prix des parkings publics? C’est facilement 4 francs pour une heure, 6 francs pour une heure et demie. C’est juste de la folie!

Une voix. Il faut prendre le bus!

M^{me} Danièle Magnin. Ce n'est pas forcément intelligent, parce qu'à 3,50 francs l'aller et 3,50 francs le retour, on est dans la même zone de prix. Ce n'est donc pas la solution.

En ce qui concerne la stratégie de piétonnisation, je rappellerai que, sur référendum, la population genevoise a dit un mot en cinq lettres, qui commence par «m», à la fermeture de 200 rues à la circulation en ville de Genève. Je crois qu'il faut être un peu modéré et cesser de casser les pieds à nos concitoyens.

Comme on parle d'argent, quelqu'un a mentionné le fait que la société Parking Clé-de-Rive SA allait participer à la construction à hauteur de X millions. Mesdames et Messieurs, n'en avez-vous pas assez que Genève soit à vendre? Cela ne vous suffit-il pas de voir toutes les propriétés qui passent en mains étrangères? Moi, je n'aime pas ça du tout et je ne souhaite pas que cela continue.

Les commerces doivent être accessibles, bien sûr, mais si vous devez aller garer votre voiture à 750 m du centre, vous irez dans les commerces situés sur place, pas dans ceux du centre-ville. C'est une évidence et je ne comprends même pas comment vous pouvez en douter.

Ensuite, nous avons parlé de sous-occupation des parkings. La sous-occupation existe peut-être dans des parkings souterrains privés, mais elle n'existe pas en surface; si on veut aller manger quelque chose aux Eaux-Vives, par exemple, il faut chercher longtemps une place de parc.

Encore un autre argument pour les Verts qui détestent la pollution. Nous savons que beaucoup de voitures roulent grâce à un moteur électrique. La plupart des taxis roulent avec des voitures qui fonctionnent soit à l'électricité, soit à l'essence; d'ailleurs, on ne les entend plus, car ce sont des Toyota Prius qui ne font pas de bruit.

Mesdames et Messieurs, tous ces arguments devraient tout de même vous faire réfléchir un peu à ce que vous voulez imposer à vos concitoyens, parce que je vous rappelle qu'en mars prochain auront lieu les élections!

M. Vincent Subilia (LR). Mesdames et Messieurs, il n'y a pas besoin d'avoir beaucoup de recul dans cette enceinte pour savoir que deux ingrédients font généralement défaut à cette assemblée. Le premier, c'est une forme de gratitude et, ce soir, je souhaite adresser mes vifs remerciements à notre collègue Alexandra Rys pour l'excellent rapport qu'elle a rendu en un temps record, rapport factuel, concis, mais surtout convaincant. J'y viendrai dans un instant.

Le deuxième ingrédient est une véritable denrée rare, c'est la collégialité. Or, en l'espèce, et nous nous en réjouissons, nous est présenté un projet qui, de

par ses qualités intrinsèques, fédère la majorité – pas l’unanimité, bien sûr – des forces en présence en transcendant un certain nombre de clivages partisans. Ainsi, je souhaite le souligner et le rappeler ici, ce ne sont pas moins de trois magistrats – dont deux sont présents ici – représentant un spectre élargi des forces politiques en présence qui se sont employés hier, avec succès me dit-on, à convaincre les commerçants du lieu du bien-fondé de ce projet.

Si un front commun s’est ainsi dégagé, c’est précisément parce qu’il s’agit d’un projet de qualité, à n’en pas douter, ayant fait l’objet d’un travail de concertation hors normes. Celui-ci est aussi symptomatique – il me semble essentiel de le souligner – de cette logique de partenariat des synergies qui peuvent être engagées avec des partenaires privés – une initiative réjouissante, n’en déplaise à certains, à l’heure où s’impose une certaine orthodoxie budgétaire.

Mesdames et Messieurs, ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer sur un projet porteur d’une amélioration majeure de notre tissu urbain. Ce véritable trait d’union – cela a été dit par certains de mes préopinants – entre les quais et le MAH, dont nous appelons la rénovation de nos vœux, constituera un nouvel espace public qui contribuera, à n’en pas douter, à un mieux-vivre ensemble – une formule qui peut paraître assez creuse et que le Parti libéral-radical n’a pas pour habitude d’employer, mais qui, à mon sens, a une véritable résonance dans le projet qui nous est présenté ce soir. Ce projet concilie intelligemment les intérêts des usagers – j’entends par là essentiellement les piétons –, des commerçants – ils ont été entendus et ils ont majoritairement souscrit à ce projet – et de nos visiteurs; n’oublions pas la vocation touristique qu’a Genève.

Ainsi nous créons une nouvelle parenthèse citadine. La formule peut paraître un peu folklorique, mais c’est là la clé – sans mauvais jeu de mots – de cette réalisation face à ce qui existe aujourd’hui, nous le constatons tous: un véritable dépôt, un *no man’s land* urbain, une zone de troisième catégorie destinée à abriter des bus en goguette. Cela n’est pas la vocation de cet axe pénétrant en ville de Genève.

C’est pour ces raisons que les magistrats se sont montrés convaincants, ceux même dont vous devriez suivre la docte parole, pour plaider la cause, monter au créneau et expliquer l’enjeu de ce projet aux commerçants – et là je me tourne vers vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, car c’est vous qu’il faut convaincre. Certes, la solution idéale n’existe pas; nous ne parviendrons pas à réconcilier les positions de ceux qui se battent contre la condamnation d’un certain nombre de places en plein air face à ceux qui considèrent le parking de façon dogmatique, comme étant par essence un aspirateur à véhicules et à proscrire du paysage urbain. Là, au milieu, entre ces deux tendances qui s’expriment, j’ai la faiblesse de croire qu’il y a une voie médiane et c’est celle qui s’exprime ce soir.

Le Parti libéral-radical était le fer de lance de l'opposition aux rues piétonnes. La piétonnisation des 200 rues, tracée au cordeau de façon bricolée, ne correspondait pas à l'idée que nous nous faisons d'une ville que se réapproprient ses habitants. Mais le Parti libéral-radical, ce n'est pas militer à tout crin pour les 4x4 qui viendraient envahir les rues, ou alors c'est une image extrêmement caricaturale. Ce n'est pas cela; c'est trouver le juste équilibre entre différentes modalités de transport.

Or cet équilibre, Mesdames et Messieurs, a été trouvé dans un projet de qualité dans lequel chacun s'est investi, y compris des partenaires privés. Je crois que c'est suffisamment rare pour le saluer. Quand bien même il s'agit d'une piétonnisation qui va probablement au-delà de ce que certains des membres de notre famille politique auraient appelé de leurs vœux, le Parti libéral-radical soutiendra ce projet. C'est pour ces mêmes motifs, ceux qui ont conduit nos magistrats hier à plaider la cause, que nous vous invitons à défendre ce texte. Ce sont les habitants de la ville de Genève, que nous avons comme vocation à défendre, et nous l'oublions trop souvent, qui nous remercieront pour le vote et l'accueil positif que nous réservons ce soir à ce projet.

Le président. Merci, Monsieur Subilia. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Le dernier intervenant sera le conseiller municipal M. Jacques Pagan. La parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Cette proposition PR-1060 souffre malheureusement de plusieurs défauts majeurs aux yeux des Verts. D'abord, elle relève de la confusion qui entoure le débat en ce qui concerne la soi-disant stratégie de piétonnisation en ville de Genève et le manque de vision globale à long terme sur la qualité de vie dans cette ville. Car de quelle stratégie parlons-nous aujourd'hui? Le document qui a été présenté en commission, et qui n'est même pas annexé aujourd'hui au rapport, qui parlait de cette stratégie est en réalité un ensemble de zones piétonnes mitées. Il n'y a pas de continuité, ces zones piétonnes sont traversées par des véhicules à moteur.

Les Verts proposent de renommer ce document «stratégie de compensation de places de parking» plutôt que «stratégie de piétonnisation». C'est de cela qu'il s'agit et c'est le deuxième défaut de cette proposition. Elle intègre les conditions imposées par le lobby automobile... (*Protestations.*) Une politique qui est appuyée par le gouvernement et par la majorité de droite de ce Canton, qui lie à chaque fois la piétonnisation à la réalisation de parkings au centre-ville, comme si c'était la solution. Mais, Mesdames et Messieurs, si c'était la solution nous n'aurions pas eu besoin de construire le parking de Saint-Antoine, ni

Proposition: études première étape «stratégie de piétonnisation»

ceux de Villereuse, de Jargonnan ou du Mont-Blanc. Et que constatons-nous? Chaque fois que nous construisons un parking on se retrouve dans une situation de circulation encore pire que précédemment, parce que le problème est pris à l'envers.

Mesdames et Messieurs, vous commencez à développer une stratégie de piétonnisation en disant: il nous faut des parkings. Or, plus on construit de parkings, plus il y a des voitures. Ce n'est pas une position dogmatique, c'est un constat que toutes les villes font, dans ce pays et à l'étranger. Ce qui empêche les voitures de venir au centre, c'est la piétonnisation; cela interdit aux voitures de venir et donne la possibilité aux commerçants et aux citoyens d'avoir des transports publics efficaces et de pratiquer la mobilité douce pour venir au centre-ville.

En plus, le Canton a une politique à l'envers de ce qui se pratique dans la plupart des villes de notre pays. La décroissance automobile, on peut dire que ce n'est pas le leitmotiv aujourd'hui de notre Canton! Or je vous rappelle qu'il y a à peine un mois les pics de pollution ont été constamment dépassés. On sait que le principal moteur des pics de pollution aux particules fines est la circulation automobile. Alors, que trouve le Canton à redire quand on lui dit qu'il ne respecte pas la loi fédérale sur ces pics de pollution? Il dit que s'il lance une alerte à chaque dépassement il ne serait plus crédible. Encore une fois, la même politique que nous avons vue tout à l'heure: dès qu'il y a un problème, on le met sous le tapis, on l'ignore, au lieu de s'attaquer aux réelles raisons de ce problème.

Tout à l'heure, vous parliez du nombre de places de parking. Je tiens à rappeler que ce parking, que vous vantez, aura 800 places. Vous dites que cela facilitera l'accès au centre-ville, mais vous ne parlez pas du problème de circulation que créera un nouveau parking aspirateur à voitures autour de ces zones. Vous faites fi de la qualité de vie des habitants des quartiers des Eaux-Vives, de la Vieille-Ville...

Une voix. On va pleurer!

M. Alfonso Gomez. Vous devriez pleurer! Vous ne tenez pas compte de ce qu'a dit, il y a quelques semaines, M. Pattaroni. Il avait tout à fait raison quand il a dit qu'il y a de nouveaux modes de transport, de nouvelles formes de mobilité. En ville, le nombre moyen de véhicules était de 0,79 par ménage en 2005; aujourd'hui il est de 0,74. Le nombre d'habitants sans voiture en ville de Genève est en augmentation constante. Les citoyens s'en rendent compte.

Les citoyens n'ont pas approuvé un crédit pour les 50 rues, mais je reste persuadé que si aujourd'hui nous interrogeons nos concitoyens, ils diraient oui, contrairement à ce que vous pensez, à une piétonnisation de notre ville. Les pro-

blèmes de santé publique s'accroissent, les problèmes respiratoires pour les personnes âgées augmentent; regardez ce qui se passe à l'hôpital!

Encore une fois, les Verts condamnent le mitage des actuelles zones piétonnes sans stratégie globale. Nous le regrettons. En même temps, nous sommes un peu pris en otage par cette proposition, puisque nous soutenons la piétonnisation du centre-ville. Nous voterons donc cette proposition si l'amendement que nous vous soumettons, présenté par M^{me} Thobellem, est accepté, car il démontrera que cet hémicycle ne lie pas la piétonnisation au parking, que ce sont deux problématiques qu'il faut séparer. Dans ce cas-là, nous soutiendrons cette proposition.

Il faut réorganiser les voies de la mobilité, il faut oser rompre avec ces visions du passé qui ont démontré et qui démontrent encore qu'elles ne sont pas la solution pour une ville moderne, une ville vivable. On montrera aussi qu'une autre direction est possible; c'est une direction approuvée par une majorité de nos concitoyens qui ont accepté l'initiative sur la mobilité douce il y a trois ans, laquelle a été ignorée, bafouée, même méprisée par la majorité des membres au Grand Conseil. Mais je suis sûr que la réalisation de cette initiative est toujours espérée par la majorité de nos concitoyens.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je propose de faire ce que nous invitait à faire le préopinant, à poser quelques constats et à nous rappeler quelques chiffres en tâchant d'oublier les effets de manches, de les laisser provisoirement un moment au vestiaire. La discussion qui s'est amorcée repose sur une incompréhension – involontaire, j'espère – fondamentale. Le parking qui est proposé, qui ne fait pas 800 places, mais 498, n'a pas pour objectif de répondre à un éventuel futur besoin. Il a pour objectif de répondre à un besoin actuel, besoin qui a deux sources. D'abord, l'inévitable compensation de suppressions de places de parking. Si vous avez lu la note de l'administration, il y aura une compensation absolument paritaire: une place créée, une place supprimée en surface.

Ensuite, les nouveaux conseillers municipaux ici n'ont peut-être pas connaissance d'un calcul qui avait été fait par M. Ferrazino, dont vous m'accorderez qu'on ne peut pas le soupçonner d'être un défenseur de la voiture. L'administration avait calculé très soigneusement que dans le quartier des Eaux-Vives il manquait, déjà à l'époque, 450 places de stationnement pour les habitants. C'est dire si le parking de taille tout à fait ordinaire dont nous parlons ce soir répond à un état de fait d'aujourd'hui.

Le préopinant disait que les modes de transport sont en train d'évoluer. Encore heureux! Nous ne pouvons tous que nous en féliciter, mais je pense aussi que nous pouvons avoir certaines inquiétudes. Peut-être avez-vous lu le commu-

niqué hebdomadaire du Conseil d'Etat, qui faisait état des premières dispositions et réflexions prises en application de l'initiative votée il y a quinze jours sur les Transports publics genevois (TPG). Vous avez compris que les nouvelles ne sont pas bonnes. Nous n'avons donc plus la ressource de dire ce que nous avons dit si longtemps: tâchons de convaincre les gens de renoncer à la voiture, nous sommes en train de développer les transports publics! Cela, Mesdames et Messieurs, depuis la dernière votation c'est terminé. Les TPG ne vont pas se développer, les TPG vont régresser.

D'autre part, vouloir vous faire croire que nous pouvons accepter ce soir une piétonnisation sans parking relève d'un pur effet de manches, à moins que des projets ne soient déjà dans le pipeline du Grand Conseil pour aménager la loi cantonale. Aujourd'hui, la loi cantonale est ce qu'elle est et notre Ville n'a pas encore le pouvoir de s'asseoir sur la législation de niveau supérieur. Par ailleurs – je sais que cela va retourner le couteau dans la plaie de certains, ils m'en excuseront – le résultat de la votation de septembre 2012 sur les 50 rues piétonnes était quand même relativement clair. J'essaie – je crains de ne pas y arriver – de me retenir d'utiliser le terme de «claque», mais il y a quand même eu 57% de non. Si une nouvelle votation devait avoir lieu sur une piétonnisation sans compensation de places de stationnement, le résultat serait du même tonneau.

Mesdames et Messieurs, ce soir nous sommes un peu tous condamnés à faire de la *Realpolitik* et à faire au fond ce que les Suisses savent le mieux faire: un compromis. Aucun de nous vraisemblablement n'est enthousiasmé par ce projet; il y a ceux pour lesquels il y a trop de voitures, ceux pour lesquels il n'y en a pas assez. Moi je vous dis une chose: acceptons ce compromis! Si nous refusons ce projet, dont je me permets de rappeler aux plus nouveaux d'entre nous qu'il nous avait été présenté la première fois par un Conseil administratif unanime – je me rappelle encore M. Mugny se lever et défendre l'idée d'un parking à Rive accompagné de zones piétonnes – si nous refusons ce projet ce soir, la certitude, c'est que nous n'aurons ni stationnement, ni zones piétonnes et, cela, je crois véritablement que c'est pourrir la vie des Genevois. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, ce soir j'entends des propos assez ahurissants du côté de l'Alternative. Il y a quelques années, peut-être que ceux qui sont encore là ne s'en souviennent pas, mais vous, les gens de l'Alternative, vous étiez censés défendre les populations défavorisées et, là, vous les avez oubliées! Dans les années 1960, 1970, avoir une voiture était un progrès social et cela permettait aux ouvriers de partir en vacances! Maintenant, vous ne vous en occupez plus, vous les avez abandonnés pour vous occuper des bobos!

A quelque part, il y a quelque chose que vous ne voulez pas comprendre. Nous, nous sommes pour la piétonnisation du centre-ville, mais nous voulons la

compensation avec le parking, ce que vous refusez, vous venez de le dire. Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez et à ses coreligionnaires écologistes ou Verts, qui sont pour la piétonnisation au centre-ville mais qui ne veulent pas de parking: veulent-ils des parkings en périphérie, en France? Manque de chance: le peuple genevois a refusé les parkings en France! Il faudra donc bien les faire ailleurs.

Vous nous parlez aussi de la pollution. Oui, les voitures polluent, mais je vous fais quand même remarquer qu'entre les années 1960 et aujourd'hui d'énormes progrès techniques ont été accomplis et les voitures polluent beaucoup moins aujourd'hui. Mais je vous l'accorde, ce n'est pas suffisant. Toutefois, ce n'est pas avec les mesures proposées qu'on va dans la bonne direction, car l'essentiel de la pollution provient du chauffage des immeubles et c'est à cela qu'il faut s'attaquer. Mais on ne vous entend jamais là-dessus, vous, les écologistes... (*Protestations.*)

Mesdames et Messieurs, si vous achetez un frigo, ou une cuisinière, ou une télévision, en ville, est-ce que vous allez acheter cet appareil et le mettre sur le porte-bagage de votre vélo? Bien sûr que non! Vous y allez avec votre voiture ou, si vous n'en possédez pas, vous demanderez à un collègue qui en a une pour vous aider pour le transport. Il y a quand même un besoin de pouvoir s'approcher raisonnablement du centre-ville, de parquer sa voiture, sans devoir chercher une place pendant une heure, et ensuite aller à pied dans les différents commerces.

En agissant de la sorte, vous faites aussi autre chose, c'est qu'au bout du compte vous êtes en train de tuer l'activité économique dans les villes. Vous tuez le commerce, vous videz les villes de l'activité économique et de sa substance fiscale et, ensuite, vous nous expliquerez comment vous pensez financer les mesures sociales pour lesquelles vous vous battez, parfois à juste titre. Vous êtes totalement incohérents dans vos propos et je regrette que, même dans cette solution de compromis, vous ne fassiez pas un pas en avant en acceptant ce compromis. Nous, nous l'acceptons, nous demandons juste avec notre amendement que la compensation des places de parking ne se fasse pas à 750 m, mais à 400 m, comme le prévoit la loi cantonale.

M^{me} Patricia Richard (LR). Je suis impatiente de voir ce parking, de pouvoir enterrer les voitures; je suis impatiente de voir des espaces recréés en surface de manière raisonnable et logique. Je suis très impatiente de voir un marché quotidien à la rue Pierre-Fatio. Les Genevoises et les Genevois pourront enfin faire leurs courses tranquillement en ville, au marché et chez les commerçants du coin, sans avoir à tourner avec leur voiture pour trouver une place de parking. Ces mêmes commerçants sont domiciliés de manière fiscale en Ville de Genève, paient leurs impôts, leur taxe professionnelle, rapportent à la Ville l'argent dont

elle a tellement besoin pour s'occuper des démunis, car le Parti libéral-radical, soi-disant, ne s'en occupe pas. (*Brouhaha.*)

En plus, ce projet a l'avantage de ne quasiment rien nous coûter, puisque des privés le paieront. Quand on a une Ville qui a une dette comme la nôtre, on ne crache pas sur un parking gratuit. Nous ne devons payer qu'un petit aménagement extérieur, alors que cela aurait pu nous coûter des millions de francs, comme tout ce que nous dépensons en ce moment. Nous devrions dire merci aux personnes qui ont proposé ce projet.

Ensuite, il faut réfléchir de manière un peu plus intelligente au lieu de dire que toutes les voitures polluent. Berne, il y a environ vingt-cinq ans, a décidé que plus aucun véhicule ne rentrerait en Suisse sans un catalyseur, que les véhicules rouleraient à l'essence sans plomb. Chose étonnante, toute l'Europe a suivi. Qu'attend-on pour dire – Berne a peut-être besoin d'un petit coup de pouce – que maintenant seules les voitures hybrides sont autorisées? D'ailleurs, on voit déjà dans nos rues de plus en plus de taxis qui sont des véhicules hybrides, au fur à mesure de leur remplacement. Personnellement, je les trouve légèrement dangereux, parce qu'on ne les entend plus circuler, ils font même moins de bruit qu'un vélo. Si on est un peu distrait ou qu'on a des écouteurs dans les oreilles, comme beaucoup de jeunes et de moins jeunes qui se jettent sur la route sans regarder, les accidents risquent d'être plus nombreux. Mais on ne peut pas tout avoir, la baguette magique n'existe pas, elle est perdue, cassée ou quelqu'un l'a cachée.

Il faut vivre avec son temps. On a déjà une loi qui fait qu'on ne peut pas créer des places de parking supplémentaires et qui prévoit seulement de compenser celles qui seront supprimées en surface. Il y a aussi de plus en plus de véhicules propres, qui ne font pas de bruit, que j'appelle des véhicules verts. En tout cas, il faut que les gens puissent parquer leur voiture – la bonne solution est de les enterrer – et qu'ils puissent ensuite faire leurs courses. Car, Mesdames et Messieurs, il faut ouvrir les yeux, chaque année plus de 1 milliard de francs d'achats passent de Genève à la France voisine. Pourquoi? Ce n'est pas seulement parce que c'est légèrement moins cher – il faut bien comparer les prix; j'ai une sœur qui habite en France et qui vient faire ses courses une fois par mois en Suisse, parce que les Pampers coûtent moins cher... – c'est surtout parce qu'on peut se garer rapidement et faire toutes les courses au même endroit tranquillement. Nous vivons maintenant dans un monde où les deux parents travaillent, courent d'un endroit à l'autre pour les activités des enfants et il reste peu de temps pour faire les courses.

Le parking Clé-de-Rive est un endroit où les gens vont arriver avec leur voiture, pourront la parquer, faire leurs courses dans un espace de temps très court, en empruntant si nécessaire les transports publics pour un petit trajet, pour repartir rapidement. Voilà ce que cherchent les gens de nos jours: un supermarché en ville.

Une fois par semaine au moins, voire plusieurs fois, nous, conseillers municipaux, nous venons en Vieille-Ville pour siéger ici ou en séances de commission, au Palais Eynard ou à la salle du Perron, et nous voyons que les arcades se vident et changent souvent d'attribution, cela parce qu'il y a un énorme problème économique dont une des causes est l'absence de places de parc. Alors aspirateur à voitures, oui, mais c'est mieux d'aspirer et de garer tout de suite que de laisser mourir le commerce au centre-ville.

La politique actuelle fait mourir le commerce au centre-ville; ce parking est un peu sa résurrection. Je vois des personnes qui me regardent d'un air navré, mais, Mesdames et Messieurs, on ne peut pas tous faire du vélo. Moi, je ne peux pas pédaler; je fais cinq minutes de vélo et je dois prendre des béquilles. Certes, je prends les transports publics en ce moment, car je n'ai pas de crise, mais si j'ai des crises, rien que de devoir monter dans le bus, je pleure – et je ne vous parle même pas de descendre!

J'aimerais un peu de respect pour toutes et tous. Ceux qui veulent faire du vélo en font, je suis contente pour eux, mais moi je ne peux pas, même si j'aimerais bien, et je sais que je ne suis pas la seule. Regardez le nombre de personnes qui boitent, qui se déplacent avec des béquilles ou qui ont une mobilité réduite, elles n'ont pas le choix et leur véhicule est leur seul moyen de transport, pour pouvoir faire leurs courses et repartir tranquillement. C'est une solution pour les personnes à mobilité réduite, pour les commerces qui paient des impôts et qui, grâce à ceux-ci, aident les personnes qui sont dans le besoin. Dans la vie, nous devons faire des concessions, on ne peut pas tout avoir et cela c'est une jolie concession qui ne nous coûte pas cher.

Le président. Merci, Madame Richard. La parole est à M. Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président, c'est un plaisir de se faire passer la parole par vous. Mesdames et Messieurs, dès qu'on parle de voiture tout le monde affirme des choses et s'excite; à Ensemble à gauche, nous resterons un peu plus zen. Effectivement, la voiture est, dans certains cas, une magnifique invention de l'être humain qui rend beaucoup de services, mais, dans le cadre de l'aménagement des centres-villes, c'est quelque chose qui appartient au passé, nous en sommes convaincus. Mais comme nous sommes zen nous ne prétendons pas détenir forcément la vérité.

Nous soutiendrons ce projet, parce que nous soutiendrons le concours, l'envie de faire quelque chose de mieux de ce centre-ville. J'ai écouté les personnes de

tous les partis et tous ont dit qu'on peut faire un centre-ville plus beau, nettement plus sympathique, plus agréable pour la population. Cela est notre souci premier. Le centre-ville ne plaît actuellement à personne; c'est pourquoi nous espérons que, dans le cadre d'un concours, des images, des projets apparaîtront, qui donneront des envies aux gens et qui permettront de mettre tout cela à plat et de faire des propositions à la population. En fait, ce n'est pas nous qui allons décider grand-chose, car nous ne doutons pas qu'il y aura une votation populaire sur un sujet de ce type-là; c'est les gens qui nous écoutent qui finiront par décider ce qu'on fera ou pas.

Nous sommes pour que le projet avance afin de permettre un véritable débat, pour que les gens puissent s'exprimer sur le centre-ville qu'ils ont envie d'avoir, sur les améliorations qu'ils souhaitent. Nous sommes favorables à toutes les études nécessaires pour résoudre les problèmes de transports publics que cela va poser, car ce n'est pas un petit projet; c'est un gros projet avec beaucoup de contraintes. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous soutiendrons cette proposition. Cela ne veut pas dire que pour nous ce parking est forcément quelque chose de nécessaire, d'utile ou de souhaitable, mais nous pensons que la situation actuelle, telle qu'elle se présente, n'est vraiment bonne pour personne. Nous soutiendrons donc le projet et nous vous invitons à le faire aussi avec, évidemment, le projet d'amendement présenté par nos amis du groupe des Verts et les socialistes.

M. Grégoire Carasso (S). Monsieur le président, je ne sais pas si c'est l'effet de votre présidence ou l'enthousiasme du magistrat principalement porteur de ce dossier qui a un tel impact sur l'intervention d'Ensemble à gauche, des plus gouvernementale et institutionnelle, mais il était difficile d'enchaîner juste après Morten sur le parking Clé-de-Rive et la stratégie de piétonnisation sans le relever avec un brin d'amusement.

Tout à l'heure, sur ce débat qui nous anime si régulièrement, le Mouvement citoyens genevois nous rappelait l'époque à laquelle il conçoit la mobilité, les années 1960; pouvoir donner une voiture à chaque ouvrier, voilà l'univers mental dans lequel évolue le Mouvement citoyens genevois lorsqu'il est question de mobilité aujourd'hui.

Ensuite, M^{me} Alexandra Rys faisait référence à des constats de l'ère Ferrazino, quelques décennies plus tard; c'est un peu moins lointain... Deux années de cette ère, 2005 et 2010, sont intéressantes; on pourra faire le lien tout à l'heure, si vous le souhaitez, avec la votation très marketing, très quantitative sur les 50 ou 200 rues piétonnes.

En 2005, en ville de Genève, 36% des ménages n'avaient pas de voiture, soit un gros tiers. De 2005 à 2010, en cinq années seulement, cette proportion est

passée de 36% à 42%. Aujourd'hui, en ville de Genève, il y a 42% des ménages – donc quatre ménages sur dix – qui n'ont ni une ni plusieurs voitures, mais qui n'ont plus de voiture du tout. C'est assez amusant de se rappeler le score, en 2012, de la votation sur les rues piétonnes: c'est environ 42% de oui contre 57% de non.

C'est pourquoi, à la différence du groupe Ensemble à gauche qui souhaite en finir avec ce dossier et recevoir au plus vite «la» décision cardinale qui, à n'en pas douter – en tout cas c'est le souhait du groupe socialiste – fera l'objet d'un référendum et d'une votation populaire, nous ne souhaitons pas nous presser pour en arriver à ce référendum contre le droit de superficie pour ce parking. J'en reviens à votre discours très posé, Madame Rys – vous transmettez, Monsieur le président – ce n'est pas du phantasme, de l'idéologie; l'Office cantonal des statistiques, qu'un autre élu démocrate-chrétien respecte éminemment, nous dit qu'entre 2005 et 2010 6% des ménages supplémentaires n'ont pas de voiture. Je vous parie qu'au prochain pointage, en 2015, nous serons passés à 47% des ménages.

Cette réalité correspond assez peu à la vision des années 1960 du Mouvement citoyens genevois; en revanche, à mon avis, des partis plus progressistes, comme le Parti démocrate-chrétien, en tient compte. C'est une évolution face à laquelle le groupe socialiste souhaite agir; il souhaite intégrer cette évolution. Lorsqu'on parle de piétonnisation dans l'hypercentre-ville, nous savons qu'il y a 761 places vides dans les seuls parkings publics, et on ne compte pas tous les parkings privés. Vous pouvez certainement multiplier ce chiffre de 761 par un facteur de deux, de trois, parce que – et c'est leur droit le plus strict – les propriétaires de ces parkings, qui ont un intérêt à protéger ces données à forte valeur économique, ne souhaitent pas participer à ces enquêtes et à ces sondages.

Cela pour vous dire que la piétonnisation du centre-ville est éminemment bénéfique aux commerces. On peut prendre l'exemple de la rue Leschet ou d'autres où on voit à nouveau fleurir des commerces, non pas parce qu'il y a plus de parkings entre la rue de Carouge et le boulevard de la Cluse, non, mais parce que dans cette rue-là il y a moins de voitures, plus de vélos, plus de piétons, plus de chaises roulantes aussi, et les commerces fleurissent. C'est cela le lien.

Proposer aujourd'hui de piétonniser en construisant un nouveau parking souterrain, le groupe socialiste ne peut pas y adhérer. Raison pour laquelle, dans une heureuse harmonie avec les Verts et Ensemble à gauche, nous vous proposons l'amendement qui consiste à poursuivre les études de piétonnisation sans la création d'un nouveau parking souterrain.

En ce qui concerne la compensation des places, la loi cantonale s'impose et je ne le dis pas de gaîté de cœur; je préférerais, à titre personnel, qu'on ne les compense pas. Nous avons même essayé de contester cette loi avec l'Association transports et environnement (ATE), jusque devant les tribunaux fédéraux. Nous

n'avons pas réussi; cette loi cantonale s'impose donc à nous. Nous devons compenser une place supprimée en surface par une place en sous-sol – on a même un taux de 0,8 qui nous permet un peu de marge de manœuvre. Mesdames et Messieurs, faisons cette compensation de manière intelligente dans les parkings existants et donnons à Genève la zone piétonne qu'elle mérite.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, ce soir, nous annulons une décision prise par ce Conseil, qui avait voté la proposition PR-787, mais que nous n'en sommes qu'aux études préliminaires à mener par le département. A mon avis, il ne s'agit pas de figer dans le marbre l'ensemble des détails de ce plan, il s'agit de donner une décision claire quant à ce qu'on veut pour le centre-ville qui, pour certains, se désertifie et, pour d'autres, se dépeuple.

Ce soir, nous avons l'occasion de dire que nous avons compris le message. Nous devons donner aux commerçants et aux habitants du centre-ville un espace public de qualité autour du rond-point de Rive; celui-ci, aujourd'hui, ressemble plus à un lendemain de Stalingrad qu'à une place du centre-ville de Genève. Rien que sous cet angle, cela mérite un peu de considération. Fondamentalement, ce qui fait la qualité de vie dans une ville, ce qui favorise le vivre-ensemble – termes qui vous sont très chers – c'est l'aménagement de l'espace public. Actuellement, sur le rond-point de Rive, on voit un magnifique local des TPG – protégé, apparemment – des rails de tram désaffectés, des immeubles peu rénovés, des trottoirs en inadéquation avec les routes, des routes défoncées...

Si par hasard nous décidons – et je l'espère vivement – de rénover et d'agrandir le MAH, cela créera une passerelle rénovée de qualité entre celui-ci et le lac, entre la Vieille-Ville et la rade, deux lieux très importants pour le tourisme à Genève. Ce sera une espèce de boulevard sur lequel on pourra installer le marché qui, pour l'instant, se déroule sur un des boulevards les plus passants de Genève. Franchement, est-ce acceptable? La réponse est non! Nous devons réfléchir à cet espace au centre de Genève; nous devons l'améliorer.

En ce qui concerne le parking, je ne vais pas remuer une fois de plus le couteau dans la plaie, mais le peuple de la Ville de Genève – et pas du Canton – a tranché dans le cadre de la votation sur les rues piétonnes: il a dit, à plus de 55%, qu'il était exclu de piétonniser sans compensation et qu'il était probablement exclu de piétonniser dans certains endroits. D'ailleurs, la piétonnisation, je vous le rappelle, n'est pas de la compétence municipale, mais de la compétence cantonale, voire fédérale. De toute façon, cela s'inscrit généralement dans les plans d'accès des véhicules prioritaires. A ce titre-là, je pense que le débat de ce soir doit être serein, il se doit d'être consensuel et de s'en tenir au réaménagement de l'espace public au centre-ville et à l'étude de la circulation et des différentes possibilités.

La question du parking et de la compensation se gèrera au niveau cantonal, car c'est une loi cantonale et nous n'avons pas vraiment à en discuter, Mesdames et Messieurs; c'est du droit supérieur. Nous sommes un simple délibératif. Le Canton impose une compensation de un pour un, donc si nous construisons un parking de 500 places environ, ce que le Parti libéral-radical appelle de ses vœux, 500 places environ, potentiellement, pourront être supprimées dans l'espace public, pas une de plus; c'est un droit supérieur.

A partir de ce moment-là, la seule question doit être de savoir si nous donnons les moyens au magistrat Pagani d'étudier les différentes variantes, d'aller de l'avant dans la demande d'autorisation de construire pour la réalisation de ce parking et de revoir comment nous pouvons redynamiser le centre-ville, en partenariat évidemment avec les commerçants. Puis, autour de cela, si vous voulez qu'on fasse des guerres de tranchées sur les parkings d'un côté et sur le nombre de rues piétonnes de l'autre, Mesdames et Messieurs, rassurez-vous, cela fera l'objet d'autres débats, probablement à la prochaine législature, une fois que nous aurons étudié tout cela.

Finalement, nous en arriverons, d'une part, à la réalisation de l'espace public et, d'autre part, à la réalisation d'un parking. La mission de la collectivité sera de savoir quelles rues nous déciderons de piétonniser, d'aménager, et dans quelles rues il y aura des places en compensation. C'est là-dessus que le débat devra se faire et pas dans des débats où on pense qu'on peut influencer le Canton sur ses prérogatives; c'est purement et simplement une erreur de croire cela. Aujourd'hui, l'enjeu est de savoir si, oui ou non, on veut se donner une chance de redynamiser et d'améliorer l'espace public au centre-ville. Mesdames et Messieurs, il faut voter tel quel le projet de M. Pagani et lui laisser la possibilité de revenir vers nous avec des propositions, qui se feront en concertation avec les commerçants et les différentes associations.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, c'est là un débat fastidieux, et cela prendra encore bien du temps avant que le projet du parking Clé-de-Rive ne se réalise. A plusieurs reprises, nous avons entendu diverses interventions des dogmatiques antibagnoles, des Verts, qui ont la mémoire un peu courte, puisque la population a refusé la piétonnisation des 50 rues sans une réelle réponse à leurs besoins. Encore dernièrement la population a refusé des parkings à Pétaouchnock, c'est-à-dire à la frontière. Nous avons besoin de parkings de proximité pour faire vivre ce centre-ville.

Les Verts, c'est un peu comme les colporteurs qu'on chasse par une porte et qui rentrent par la fenêtre pour essayer de vendre leur produit. Je vois qu'ils sont tenaces, mais Tchernobyl, c'est fini, il y a eu Fukushima maintenant. C'est peut-être cela qui les fait fondre comme la neige au soleil...

Pour revenir à cette proposition, oui, nous avons besoin de ce parking pour faire vivre le centre-ville. J'ai beaucoup apprécié les sages propos de M^{me} Alexandra Rys. Je pense que tout le monde ici devrait s'y référer, parce qu'il y a un besoin; des gens vivent dans ces quartiers et ne veulent pas d'un centre-ville élitiste où les personnes âgées, les handicapés, les familles avec des petits enfants ne pourront pas se rendre, pas plus que ceux qui voudront transporter ou acheter quelque chose de lourd. En fait, il ne faut ouvrir que des bijouteries et des joailleries, on peut marcher 500 m avec une bague dans la poche, ce n'est pas lourd à transporter! Mesdames et Messieurs, je crois que vous êtes déraisonnables.

J'ai beaucoup voyagé et je prendrai comme exemple un petit voyage que j'ai fait avec ce Conseil dernièrement, il y a deux ans, sauf erreur. Nous sommes allés à Sion et nous avons vu un centre-ville magnifique où on a su allier les zones piétonnes et des possibilités de circulation très modérée, des accès aux commerces, des voies spécialement aménagées pour des personnes en chaise roulante, sur les pavés, par exemple. J'ai vu quelque chose d'harmonieux dont nous pourrions nous inspirer. On dit qu'il ne faut pas mettre des parkings vers les zones piétonnes, mais, Mesdames et Messieurs, allez à Lausanne: les parkings souterrains sont au centre-ville et on peut se déplacer dans tout le centre-ville. Les parkings sont accessibles, cela ne bouchonne pas, les voitures ne doivent pas chercher des places désespérément.

Je suis allé aussi à Barcelone. Pour ceux qui aiment la mobilité douce, je vous conseille de vous y rendre. Sur la Rambla de Barcelone et les alentours de la vieille-ville, les vélos ne circulent pas, il n'y a que des piétons, et je trouve cela très agréable. Des véhicules peuvent quand même y accéder – il y a des parkings, justement –, mais tous ces cyclos-terroristes qui profitent lâchement des zones piétonnes, que nenni à Barcelone! Je trouverais intéressant d'aller voir certains centres-villes qui sont aménagés, plutôt que se battre entre ceux qui sont pour ou contre les voitures, pour ou contre les parkings.

M. Grégoire Carasso tout à l'heure faisait un comparatif en pourcentage de ceux qui avaient voté pour les rues piétonnes et de ceux qui avaient voté contre. Mais que veut-on opposer, Mesdames et Messieurs? Aujourd'hui, la technique fait évoluer les véhicules à moteur; bientôt, il n'y aura probablement plus que de l'électrique. Il ne faut donc pas opposer les gens. Il faut pouvoir harmoniser tout cela; il en faut pour tout le monde. Comme cela a déjà été dit, les gens ne peuvent pas tous circuler à vélo ou à pied; pour certains, c'est une nécessité de se déplacer en voiture. Faites un pas dans un sens et je suis persuadé que beaucoup d'entre nous en feront dans votre sens.

Mesdames et Messieurs, nous demandons, premièrement, une compensation telle que la loi supérieure le demande, avec un taux de un pour un, et nous demandons de réduire ce périmètre de suppression des places bleues, parce qu'il n'y a pas que des commerces au centre-ville, il y a aussi des habitants.

M. Jacques Pagan (UDC). Je suis le dernier intervenant; je détiens en principe la parole de vérité dont vous saurez profiter, je l'espère. Cela signifie que vous allez suivre mes recommandations qui sont extraordinairement simples: c'est de soutenir quasiment aveuglément le rapport PR-1060 A, avec une petite nuance, c'est que Force nouvelle intervient pour vous dire tout l'intérêt qu'elle porte à l'amendement du Mouvement citoyens genevois. J'aime cette expression de «force nouvelle», parce qu'il y a l'élément Nouvel dont certains parlent à propos du Musée d'art et d'histoire, quand bien même il s'agit de deux choses absolument différentes.

Mais soyons sérieux! La commission de l'aménagement et de l'environnement a travaillé sur ce dossier durant trois séances, qui ont été assez rapprochées dans le temps. Nous avons pris connaissance des rapports que nous a faits notre représentant M. Pascal Altenbach. Nous avons également pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du contenu du rapport de M^{me} Alexandra Rys qui, je crois, a respecté l'essentiel de ce que la commission voulait faire. J'étais heureux de l'entendre ce soir, car elle a quand même complété un peu son rapport sur le côté consensuel, parce que le texte était un peu court, un peu sec, il allait carrément dans une seule direction, alors qu'il fallait tenir compte des différents paramètres beaucoup plus subtils qui nous permettent de bien comprendre que la décision que la commission a prise était la meilleure.

Mesdames et Messieurs, il s'agit de faire un effort les uns vis-à-vis des autres. La règle du consensus est fondamentale, on ne peut pas continuer avec cette guerre des tranchées entre des gens, en surface, qui sont contre les automobilistes, et les automobilistes qui doivent cacher leur véhicule à fond de cale pour pouvoir encore fréquenter le centre-ville, y faire des affaires ou simplement rencontrer des amis.

Je crois que le rapport PR-1060 A est un bon pas dans la bonne direction. Il appartiendra à ce Conseil de déclencher le processus qui amènera à sa réalisation. De toute façon, comme l'a dit M. Gisselbaek, le peuple sera là pour veiller au grain si jamais quelque chose le dérange dans les projets dont les services de M. Pagan le saisiront à un moment donné. Nous sommes là pour faire du positif et non pas du surplace, alors allons-y! Comme l'a dit également M. Genecand, des contingences nous sont imposées par les décisions cantonales; nous ne pouvons pas faire la fine bouche. Nous devons, ensemble, aller de l'avant, à pied, en voiture ou à cheval, dans la bonne direction. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont été dites. Je m'exprimerai ce soir au nom de la délégation à l'aménagement du territoire du Conseil adminis-

tratif qui a fait un certain nombre de propositions consensuelles sur le sujet de la mobilité, y compris durant la législature précédente. Je vous rappelle certaines données de fond. Sur les 250 km de nos rues, nous avons 85 km en zone d'alarme qui exigeraient de la part des autorités de faire déménager les personnes âgées et les enfants, parce que ces rues sont devenues impraticables, du point de vue de la santé publique. C'est une donnée incontournable.

Une autre donnée incontournable est de comprendre que si nous n'avons pas assaini ces rues en 2018, nous aurons à déboursier quelques millions de francs pour payer aux propriétaires d'immeubles l'assainissement des façades imposé par la loi fédérale. Dans ce cadre-là, nous devons prendre des mesures.

Un projet vous a d'ailleurs été soumis il y a une année, et, par un concours de circonstances, ce projet d'étude pour la zone piétonne autour de la rue Pierre-Fatio a été bloqué pendant une année. Le problème dans ce genre de dossier, c'est que tout le monde est d'accord de trouver un consensus, mais quand il s'agit de faire un pas vers l'autre, malheureusement, peu de gens font le premier pas. J'espère que ce soir nous arriverons à avancer, parce que ce projet est important, comme l'ont souligné certaines personnes.

Il s'agit donc d'une mise à l'étude pour un concours qui visera à faire en sorte de revivifier, de donner du sens à cet espace public qui aujourd'hui n'en a pas ou va dans tous les sens. Il existe une photographie exceptionnelle du rond-point de Rive où on voit six bus, 25 voitures, des piétons, des cyclistes et des taxis, sans oublier les trams, tout ce petit monde essayant de coexister, sans hiérarchisation. Je ne parle même pas de ségrégation ou d'immobilité, je parle d'essayer d'ordonner un peu tout cela.

Un des objectifs du concours sera d'apporter un peu d'apaisement sur ce rond-point de Rive et à la rue Pierre-Fatio. Un autre objectif consistera à examiner la possibilité de faire passer tous les transports publics par la rue d'Italie, par exemple, ou au contraire la nécessité d'en dévier une partie sur cette place en déshérence qu'est la place des Eaux-Vives. Je rappelle que la place des Eaux-Vives, historiquement, était un point de ralliement de la population genevoise et, malheureusement, cette place est vouée à un destin improbable.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère que ce pas nécessaire les uns vers les autres sera fait ce soir pour nous permettre d'avancer un peu dans cette situation extrêmement compliquée. D'autres ce soir ont fait part de leur volonté de lancer un référendum, mais tout cela c'est pour l'avenir. En tout cas, le présent est de lancer le concours et de voir le résultat. Ce concours international est extrêmement important; je vous rappelle que, quand la Ville de Genève lance des concours, ce sont 50 à 80 bureaux qui se rallient à notre panache pour faire part de leurs idées et ce sont les meilleurs qui trouveront grâce aux yeux du jury, qui sera nommé pour la circonstance.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Pascal Spuhler est refusé par 54 non contre 15 oui.

Le président. D'entente avec le groupe qui a déposé cet amendement, il a été convenu que si ce premier amendement était refusé nous voterions un deuxième amendement similaire, proposé par M^{me} Magnin, avec comme seule modification «un rayon de 500 m». (*Protestations.*)

Mis aux voix, le deuxième amendement du Mouvement citoyens genevois est refusé par 40 non contre 28 oui.

Mis aux voix, l'amendement proposé par M^{me} Catherine Thobellem, les groupes socialiste et Ensemble à gauche, est refusé par 36 non contre 33 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (44 oui et 24 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la délibération de la proposition PR-787 votée le 7 juin 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – La délibération votée le 7 juin 2011 (PR-787) est annulée.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagements et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève.

Motion: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 335 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas demandé, la délibération devient définitive.

4. Motion du 21 mai 2014 de M^{mes} Anne Moratti, Sandrine Burger et Catherine Thobellem: «Pour favoriser la mixité et alléger les investissements municipaux: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives» (M-1137)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le potentiel à bâtir du périmètre de la gare des Eaux-Vives;
- la volonté de favoriser la mixité des types d'habitat;
- la volonté d'éviter les effets «ghettos»;
- les avantages des coopératives en termes de qualité de vie;
- le souci de maîtriser les investissements municipaux;
- la capacité des coopératives à autofinancer leurs projets;
- l'exemple réussi de la zone de Sécheron: trois immeubles de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et un immeuble en coopérative,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'octroyer, en droit de superficie, à une ou plusieurs coopératives d'habitation sans but lucratif deux des six immeubles prévus au PLQ N° 29786-218.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 6563. «Mémorial 172^e année»: Motion d'ordonnancement, 42.

Préconsultation

M^{me} Anne Moratti (Ve). Comme vous le savez, la Ville de Genève a très peu de terrains qu'elle peut mettre en droit de superficie pour construire du logement. Les décisions prises par notre municipalité... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je n'entends rien ici. Si vous pouviez regagner vos places, ce serait agréable.

M^{me} Anne Moratti. Merci, Monsieur le président. Les engagements qu'a pris notre Ville dans le plan directeur communal de la Ville de Genève sont clairement en faveur de la mixité du logement, en gardant suffisamment de logements sociaux. Il y a plusieurs façons de le faire, par le biais, évidemment, de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), mais il y a aussi la possibilité d'utiliser la capacité de construire des coopératives d'habitation à but non lucratif. J'insiste là-dessus, car quand on parle de coopératives, M. Pagani nous dit systématiquement que les coopératives font de la propriété par étage, qu'elles sont pour les bobos et qu'elles ne font pas du logement social. Je ne comprends pas cette façon de bloquer la possibilité de mettre à disposition des terrains aux coopératives à but non lucratif, qui font du logement social. On ne parle que de ça ce soir! D'ailleurs, pour entrer dans une coopérative à but non lucratif il faut montrer patte blanche, il faut fournir des justificatifs à la Direction du logement au niveau cantonal; n'importe qui ne peut donc pas s'inscrire.

Si la Ville de Genève met à disposition un terrain, elle peut fixer ses exigences, c'est évident. On l'a vu à Sécheron: le Conseil municipal a décidé d'octroyer une parcelle à une coopérative, qui a dû se soumettre à un certain nombre de conditions que l'Etat et la Ville avaient fixées.

M. Pagani m'expliquera certainement pourquoi il fait systématiquement opposition aux coopératives, mais en tout cas les Verts demandent depuis longtemps déjà, et avec une insistance particulière depuis le début de la législature, que les coopératives puissent obtenir des terrains, sachant que bientôt, une fois que tous les terrains seront octroyés, il y en aura très peu pour des coopératives et pour la FVGLS. Les terrains d'Artamis sont déjà octroyés, rien n'est encore décidé pour le projet Praille-Acacias-Vernets, et le périmètre de la gare des Eaux-Vives aujourd'hui est l'une des dernières parcelles où nous pouvons encore favoriser ce type de logement.

Nous ne voudrions pas faire un débat fondation contre coopérative, mais, hélas, c'est un peu ce débat qui s'est installé. M. Pagani ne donne plus que du terrain à la FVGLS et nous sommes presque obligés de combattre pour obtenir

Motion: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives

quelques parcelles pour les coopératives, alors qu'à la base nous avions plus ou moins un accord, qui figure non seulement dans le plan directeur communal, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il existait un accord au sein de l'Alternative au début de la législature; la question de la mixité de logements semblait alors clairement posée, en tout cas sur le papier.

Je demande donc des explications sur cette opposition systématique aux coopératives. Je rappellerai aussi ce qui se disait lors du traitement de la proposition PR-988 relative au plan localisé de quartier N° 29786-218, la Ville disait dans son document qu'«un concours d'architecture sera organisé dans le but de construire les bâtiments des lots B et C revenant à la Ville de Genève». Finalement, on apprend qu'il n'y a pas eu de concours, mais qu'il y a eu désignation de la fondation pour organiser un concours et trouver un architecte. Déjà à la base, il a été décidé que l'ensemble des lots seraient donnés à la FVGLS... (*Signe de dénégation de M. Pagani.*) Si ce n'est pas le cas, j'en serai très contente, mais c'est ce que je comprends dans la procédure.

J'aimerais savoir comment faire pour octroyer au minimum deux bâtiments à des coopératives sur le nombre d'immeubles qui pourront se construire sur les parcelles B et C. Merci.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 28 non (1 abstention).

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, avant ce débat, je dois vous donner quelques informations, parce que cela ne sert à rien de débattre sans connaître les positions des uns et des autres, en tout cas objectives. Après nous verrons les positions politiques des uns et des autres.

En ce qui concerne la politique, depuis passablement de temps – c'est d'ailleurs inscrit dans le plan directeur communal que vous avez voté en 2007 –, il est évident que le Conseil administratif met des terrains à disposition, un ou deux par année. Encore dernièrement, j'ai rencontré des coopérateurs qui m'ont soumis une demande pour un terrain appartenant à la Ville de Genève que je destine à des coopératives. Comme vous l'avez dit, nous avons mis à disposition des coopératives des terrains à Sécheron, à Artamis, devant la place des Volontaires, et j'en passe d'autres.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, il faut quand même se poser des questions. Comme vous, j'ai lu dans le journal que certaines coopératives allaient changer leurs statuts pour faire de la propriété par étage. On peut considérer l'aspect lucratif de ce choix; toujours est-il qu'il y a un problème du point de vue des statuts et de la situation juridique.

Puis, par rapport aux Eaux-Vives, il faut savoir que l'Etat est aussi propriétaire de lots et que ceux-ci ont déjà été attribués à des coopératives. Je trouverais pour le moins saugrenu que la Ville de Genève attribue tout ou partie de ses parcelles à des coopératives, alors que l'Etat a consacré la totalité de ses lots – ce que je trouve un peu bizarre – à une coopérative qui ne fait même pas partie de l'Association des coopératives, encore moins de la faïtière, hors des processus usuels. J'ai plus l'impression que c'est un arrangement entre petits copains (*remarques*) – oui, je le dis – plutôt qu'une attribution respectant les procédures que nous avons mises sur pied, notamment en Ville de Genève. Vous le savez, les coopératives sont mises sur un pied d'égalité, elles peuvent postuler au moment de la mise en appel d'offres public, sur la base d'un programme, et c'est un jury qui attribue les terrains à une coopérative, parce qu'on s'est aperçu, au fil du temps, que certaines coopératives étaient privilégiées par rapport à d'autres.

Tout cela fait que, depuis un certain temps, j'ai des positions plus réservées sur cette question. Cependant, les objectifs que nous avons fixés dans le plan directeur communal et que vous avez adoptés consistent à être en faveur de la mixité et du soutien aux coopératives. D'ailleurs, je comprends tout à fait que les coopératives aient beaucoup de difficultés à trouver du terrain; en effet, sans droit de préemption, il faut disposer de sommes extraordinairement élevées pour avoir un terrain et accéder à ce type de constructions. Voilà, Mesdames et Messieurs, les informations que je voulais mettre à votre disposition avant ce débat.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, a priori, en lisant cette motion, je l'ai trouvée assez sympathique, mais quand je me suis aperçu qu'il s'agissait du périmètre des Eaux-Vives, je me suis posé quelques questions. En ce qui me concerne, je suis très favorable aux coopératives, mais on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et les tartines, c'est-à-dire qu'à un moment donné une répartition doit se faire le plus équitablement possible.

Cela dit, M^{me} Moratti a parlé de la zone d'Artamis, où il y a deux coopératives: la Codha et la Coopérative des Rois, ainsi qu'un immeuble de la FVGLS. Là, nous pourrions dire que la FVGLS est défavorisée puisqu'il y a deux coopératives; mais je crois qu'on ne tient pas ce discours. A la gare des Eaux-Vives, il est prévu que l'immeuble de la partie municipale soit attribué à la FVGLS – d'ailleurs les choses sont déjà très avancées; la compensation est faite sur les terrains de l'Etat, qui sont attribués entièrement à des coopératives, comme l'a dit M. Pagani. La seule interrogation qu'on peut avoir est donc au niveau de l'Etat.

En ce qui me concerne, je souhaite vivement qu'on choisisse des coopératives membres du groupement, parce qu'elles s'engagent dans une charte éthique; elles s'engagent par des statuts qui interdisent de revendre les appartements. C'est très

Motion: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives

important. Même certaines régies privées se sont rendu compte que ce secteur pouvait aussi les intéresser. Il est arrivé que certaines coopératives revendent les appartements aux locataires qui les occupaient – en tout cas une, que je ne citerai pas. Il ne s'agissait toutefois pas d'une coopérative membre du groupement, car les coopératives membres du groupement s'interdisent de telles pratiques, par la charte éthique et surtout par leurs statuts.

A un moment donné, il faut aussi savoir ce qu'on se veut et, autant que faire se peut, il faut essayer de trouver une répartition équitable. Là, en l'occurrence, elle se fait sur deux piliers: les terrains de l'Etat qui sont donnés aux coopératives et les terrains de la Ville qui sont donnés à la FVGLS. C'est pour cela qu'en ce qui nous concerne nous ne soutiendrons pas cette motion, sauf éventuellement pour la renvoyer à la commission du logement et obtenir plus de renseignements. Mais cela n'apportera pas grand-chose et je ne vois pas comment, même si nous le voulons, nous pourrions aujourd'hui changer la répartition de l'aménagement prévu pour la Ville sur la parcelle des Eaux-Vives, car les choses sont déjà très avancées.

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'abonderai dans le sens de M. Sormanni et du magistrat Pagani: nous ne soutiendrons pas sur le fond cette motion qui consiste à concéder deux petits immeubles, qui sont déjà prévus pour la FVGLS, aux coopératives d'habitation. Par contre, nous pensons qu'il est important de discuter de cette motion, parce qu'il s'agit d'éviter une guerre entre les coopératives et la FVGLS. Il n'est absolument pas souhaitable que ceux qui travaillent à créer du logement non spéculatif se tirent dans les pattes.

C'est pourquoi nous pensons que cette motion doit être traitée rapidement, de façon qu'elle puisse être renvoyée à la commission du logement et qu'elle nous revienne, si possible rapidement, pour être intégrée au projet de délibération PRD-55 du 31 octobre 2012, qui concernait justement la répartition entre les coopératives et la FVGLS. Le rapport concernant le projet de délibération PRD-55 vient d'être déposé, nous allons le recevoir et ce serait bien de traiter ensemble ces deux objets.

Sur le fond, il faut quand même constater, comme l'a dit M^{me} Moratti, qu'il reste peu de terrains sur le territoire de la Ville de Genève, que le logement social est une nécessité – mais, contrairement à ce qui est écrit dans la motion M-1137, cela ne crée pas des ghettos, il ne faut pas exagérer. Par ailleurs, il y a beaucoup de coopératives en dehors de notre commune et je souhaite que le conseiller d'Etat, M. Antonio Hodgers, soit sensible à cette problématique, mais je ne doute pas qu'il le soit. A Meyrin, par exemple, beaucoup de coopératives se créent. Je pense donc que les coopératives ont encore un grand avenir; elles sont un des éléments importants pour la construction de logements non spéculatifs dans notre canton.

Dans le cas présent, autour de la gare des Eaux-Vives, la FVGLS mais également les coopératives ont été partie prenante du concours. Il s'agissait de trois coopératives: la Coopérative de l'Etrier, qui s'occupe de jeunes en formation, la coopérative Insula, qui prévoit des logements pour des familles, et la coopérative Génération Logement, qui promeut la mixité intergénérationnelle et crée des logements communautaires pour les seniors. Ces trois coopératives vont se retrouver juste de l'autre côté de l'espace public prévu au centre du périmètre. La mixité autour de la gare des Eaux-Vives est en tout cas garantie, nous n'en doutons pas.

Nous ne soutiendrons donc pas cette motion, car nous aimerions éviter d'avoir des tiraillements entre des gens qui, finalement, ont les mêmes objectifs, c'est-à-dire créer du logement pour la diversité, pour permettre aux habitants de notre ville de trouver un logement, quel que soit leur statut. C'est la raison pour laquelle certains d'entre nous ont soutenu l'urgence, mais nous ne soutiendrons toutefois pas la motion en tant que telle.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste partage le souci de la mixité sociale dans tous les quartiers qui sont construits, et partage évidemment la préoccupation de construire tout type de logement dont des coopératives. Vous savez d'ailleurs que les socialistes, attachés à la tradition syndicale, ont participé à la création de coopératives d'habitation et de coopératives ouvrières. Il y a vraiment un socle commun entre ces dernières et la gauche que nous représentons. On peut citer les coopératives d'habitation, dont celle de Vieusseux, en laquelle se reconnaîtront certains élus ici. Il y a une vraie tradition des coopératives ouvrières et, en ce sens, nous revendiquons cet héritage.

Cela étant dit, le projet qui nous est soumis sur le périmètre des Eaux-Vives correspond non seulement à un plan directeur de quartier qui a été adopté et qui est en force, mais aussi à un plan localisé de quartier (PLQ), qui est lui-même en force. Si, comme moi, vous relisez le rapport sur ce PLQ, vous pouvez voir que le pourcentage de logements n'est pas indiqué sur le PLQ. Cela n'est pas dû à notre municipalité, puisque nous nous sommes battus longtemps comme municipalité, alors que la gauche était majoritaire, pour que le Conseil d'Etat reprenne les pratiques antérieures qui avaient été les siennes et fasse inscrire dans les PLQ le pourcentage de logements et de logements sociaux; or ce n'est pas le cas dans celui sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer ce soir.

On comprend l'idée des Verts d'avoir des logements coopératifs, mais on insiste aussi pour que la municipalité offre également du logement pour les plus démunis et, comme nous l'avons rappelé dans plusieurs propositions, elle doit fournir du logement de type habitations bon marché (HBM), qui correspond à la

Motion: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives

catégorie la plus modeste; c'est la mission de la FVGLS, notamment. L'ensemble de ces logements, il faut le rappeler, que ce soit les coopératives, les logements HBM ou les logements habitations mixtes (HM), font tous partie de la catégorie des logements d'utilité publique.

Les socialistes sont tout à fait d'accord de renvoyer cette motion en commission du logement, parce que l'Etat de Genève s'est engagé sur ses propres parcelles à construire du logement coopératif. Par conséquent, si M. Hodgers, conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), répond que l'Etat s'engage en faveur du logement coopératif, alors la Ville peut continuer tout à fait sereinement la mission qui est la sienne et faire du HBM sur ses propres terrains par le biais de notre fondation. Effectivement, l'Etat fait de moins en moins de logement HBM, alors que c'est la mission des fondations immobilières de droit public.

En conséquence de quoi le Parti socialiste n'a aucun problème à renvoyer cette motion en commission. Il se fera d'ailleurs un plaisir d'entendre le conseiller d'Etat en charge du DALE pour que les responsabilités soient clairement définies et les missions partagées, parce que c'est aussi le rôle de l'Etat que de construire du logement social.

M. Adrien Genecand (LR). En préambule, je trouve un peu surprenant que notre ancien et regretté collègue Guillaume Käser, spécialiste de la coopérative, n'ait pas signé cette motion. Devant une motion qui traite des coopératives, qui date d'une époque où Guillaume Käser siégeait encore et qu'il n'a pas signée, moi, spontanément, j'ai quelques doutes. Mais il y a d'autres enjeux.

D'abord, dans le cadre d'un PLQ, nous n'avons qu'un pouvoir, celui de donner notre préavis, sur un PLQ qui est souvent déjà ordonné par le Canton. Le logement est une problématique assez sensible pour être traitée dans sa globalité. Faire croire à beaucoup de choses n'est en tout cas pas le signe d'une volonté de réalisation certaine, parce que, au final, les arbitrages devront se faire au niveau du Canton, sur l'ensemble des périmètres; à mon avis, cela ne peut pas se faire au cas par cas. Quoi qu'il en soit, cela ne coûte rien de renvoyer cette motion en commission. Nous savons comment le parlement fonctionne et, le temps que cet objet revienne, le PLQ sera voté depuis longtemps; en l'occurrence, le préavis aura été donné.

Vous, les Verts, qui avez une députation excellente, vous auriez peut-être été bien inspirés d'en parler à votre députation pour que cet objet soit traité en commission de l'aménagement du Grand Conseil, car elle est probablement la seule compétente et influente pour les PLQ. Je le pense d'autant plus volontiers que, vu les enjeux qui se dégagent entre la Ville, le Canton et les zones spécifiques

Motion: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives

– comme pour le PAV – je crois savoir que ce type de délibération au cas par cas n’a plus sa place. Je pense qu’on doit s’entendre d’une façon générale sur la répartition.

J’ai toujours dit que je suis partisan de construire de tout: de la coopérative, du logement social, de la propriété par étage (PPE), du loyer libre. Car contrairement à certains qui nous font croire qu’ils sont pour la mixité, je pense que la mixité c’est aussi du loyer libre et de la PPE, qu’il faut construire de tout, ce que le Conseil municipal n’a jamais fait.

Mesdames et Messieurs, vous avez toujours une pratique qui consiste à dénigrer systématiquement ceux qui financent la construction de logements sociaux; or, autoriser la construction de PPE permettrait de construire des espaces publics de qualité. Quand on nous dit qu’il faut dégager de l’argent pour les espaces publics alors qu’on refuse la construction de PPE, c’est ridicule, car ceux qui sont prêts à payer plus cher paieraient un peu plus pour financer les espaces publics. Là où vous vous confondez généralement dans le misérabilisme le plus absolu en matière de construction de logements, un consensus plus large doit être trouvé pour que tout le monde participe et que ceux qui peuvent se le permettre aient également le droit d’habiter en ville. Cela ne doit pas être réservé à une élite qui, parfois, choisit certains de ses électeurs pour les loger dans les coopératives – comme cela a été dit par le Parti socialiste à l’endroit des Verts dans le cadre de cette motion.

On a tort – et c’est un tort généralement partagé – de faire croire aux gens que nous choisissons en fonction de nos étiquettes politiques des électeurs pour les loger, car c’est faux! La réalité est beaucoup plus complexe. L’alchimie qui permettrait peut-être, avec la construction de PPE, de ramener les habitants partis dans le canton de Vaud ou en France voisine et de participer par l’impôt à l’effort de construction du logement social et de redistribution pour la création de l’espace public est quelque chose de tout à fait sain.

Faire croire aux gens que vous allez construire du logement social et de la coopérative sans rien d’autre, c’est simplement un miroir aux alouettes. Vous leur faites croire que vous leur donnerez des appartements, alors que vous n’aurez jamais le stock disponible suffisant pour contenter tout le monde! A partir de là – comme je l’ai déjà dit en préambule – je pense que cette discussion sur la répartition générale des logements doit se faire au niveau cantonal et faire l’objet d’un accord interpartis assez large. Nous savons qu’à Genève, entre le moment où on décide d’un projet et le moment où on le réalise, il faut prévoir plus de quinze ans, alors que dans le canton de Vaud il faut entre quatre et six ans.

Mesdames et Messieurs, je crois qu’il est l’heure de cesser ce type de proposition par petits à-coups. Il est l’heure de confirmer ses engagements. Quand on met dans son programme qu’on est pour la construction de logements, on est pour

Motion: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives

la construction de logements quels qu'ils soient! On ne choisit pas le logement en fonction de celui qu'on peut donner à ses électeurs, à ses amis, mais on décide de construire tous les logements possibles.

Puis – cela a fait l'objet de notre discussion de tout à l'heure sur la mobilité – quand on peut se permettre de construire du logement en pleine ville, à côté des infrastructures publiques, à côté des voies de transport en diminuant ainsi les nuisances automobiles, et de rapatrier de l'impôt, refuser la construction en ville de Genève, ce qu'a fait votre magistrat M. Pagani à de nombreuses reprises, à raison de plusieurs centaines de logements, ce n'est pas participer à la construction de logements; c'est détruire la possibilité des redistributions qui vous sont chères, c'est détruire la possibilité d'améliorer et de construire des espaces publics et c'est évidemment aussi perdre de la qualité de vie dans cette ville.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Il faut quand même rappeler que les Verts parlent de coopératives depuis une vingtaine d'années. Ce n'est pas l'arrivée ou le départ de M. Käser qui a changé notre discours sur les coopératives. Je trouve donc bizarre l'insinuation de M. Genecand.

Concernant le fait que c'est l'Etat qui décide, je crois que la Ville est maîtresse de son terrain. La majorité alternative du Conseil administratif veut compenser toutes ces années où un certain nombre de logements ont été retirés du parc de logement social, dans tout le canton. C'est son droit de créer du logement social et c'est très bien. Pour cela, je suis tout à fait en accord avec ce que M. Pagani a fait, car depuis qu'il est là, et déjà sous l'ère de M. Ferrazino, on a construit beaucoup de logements; la Ville peut être fière du nombre de logements sociaux qu'elle a construits. Là, nous n'avons vraiment pas à avoir honte. Nous n'avons pas construit pour nos petits copains, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure.

Concernant la PPE, nous avons appris encore récemment que, dans les zones de développement, les appartements en PPE étaient revendus entre amis et petits copains – formidable! C'est donc exactement le contraire de ce qu'a dit tout à l'heure M. Genecand. C'est précisément un problème aujourd'hui, la population n'a pas accès du tout aux logements en PPE, qui se vendent entre promoteurs, amis des promoteurs, frères et sœurs des promoteurs. Cela ne va pas plus loin que ce cercle-là!

Si on veut pouvoir créer du logement pour toute la population sur l'ensemble du territoire cantonal, et même en ville de Genève, on peut créer du logement en PPE ou privé, mais ce n'est pas à la Ville de mettre ses terrains à la disposition de privés. C'est logique que nous voulions faire des logements sociaux sur nos terrains.

En ce qui concerne la répartition de l'Etat, selon ce que je sais, elle est de 50% pour les fondations et 50% pour les coopératives. C'est d'ailleurs sur cette répartition qu'est fondé le projet de délibération PRD-55.

Pour nous, si l'Etat a décidé de mettre ses terrains à la disposition d'une coopérative dans ce périmètre-là, c'est son choix, mais cela ne veut pas dire que nous, la Ville, nous ne devons pas faire tout le processus, avec une mise au concours, en considérant les meilleures candidatures. Cela aurait pu être la fondation, mais nous aurions en tout cas dû procéder à une mise au concours avant d'octroyer tout de suite la parcelle à la FVGLS. Pour un autre sujet, M. Pagani parlait tout à l'heure de mises au concours que peut organiser la Ville, mais sur cet objet la Ville n'a pas fait de mise au concours.

M. Adrien Genecand (LR). Je serai bref, Monsieur le président. Pour faire suite à l'intervention de M^{me} Moratti, je rappellerai qu'on peut toujours montrer du doigt... A ce titre-là, je citerai un conseiller administratif Vert, Jean-Michel Karr, à Chêne-Bougeries, qui a refusé la construction de plusieurs dizaines de logements juste à côté d'un arrêt de tram. C'est le problème des politiques; c'est la différence entre le discours, le programme et les réalisations effectives.

Quand un conseiller administratif Vert s'oppose à la construction de plusieurs dizaines de logements à côté d'une voie de tram, ce qui permettrait certainement d'alléger le trafic de transit en ville de Genève, par exemple, en plus de permettre à des frontaliers, des Vaudois ou d'autres de revenir habiter au centre-ville, la réalité c'est qu'il est incohérent.

M. Daniel Sormanni (MCG). Juste quelques mots, Monsieur le président. Chers collègues, lorsqu'on construit du logement, je crois qu'il faut viser un certain équilibre. Dans les législatures précédentes, en tout cas du temps du conseiller d'Etat Mark Muller, il faut quand même dire que l'essentiel des logements qui ont été faits étaient de la PPE. A un moment donné, il faut rééquilibrer, car les gens ont besoin de se loger. On a besoin de faire des logements bon marché, des logements pour la classe moyenne. Alors, quelle est la définition de la classe moyenne? Certains disent que c'est 100 000 francs, bruts ou nets, d'autres disent que c'est 200 000 francs de revenus par année, ce n'est pas très clair. Cela dit, il faut offrir une large palette de logements, mais à des prix raisonnables, car tout le monde ne peut pas se payer un appartement en PPE.

Par conséquent, ce qui m'intéresse c'est de parvenir à un équilibre. En l'occurrence, sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives, entre la FVGLS, qui va faire des logements HBM, et les coopératives, qui ont obtenu les terrains mis à

Motion: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives

disposition par l'Etat sur un droit de superficie, il me semble que cet équilibre est atteint et qu'il n'y a pas lieu d'en changer.

Je rappelle quand même aux collègues écologistes – vous transmettez, Monsieur le président, bien qu'ils doivent le savoir – que les premières coopératives étaient des coopératives ouvrières; certaines ont plus de 100 ans, comme la Société coopérative d'habitation Genève, qui a 2200 logements en ce moment sur le marché et qui continue d'en construire, en partie sur ses propres terrains. Une des plus grandes d'entre elles est la FOMHAB, la coopérative des syndicats, qui a entre 700 et 800 logements à Genève et qui va aussi construire sur de nouveaux terrains.

Je pense qu'il est bon de se rappeler que ce modèle de logement a été créé par les syndicats ouvriers avec la garantie que cela permettait d'avoir des logements bon marché, pérennes, sans les subventions de l'Etat ou autres. C'est un des avantages des coopératives. Je rappellerai aussi un chiffre intéressant du point de vue de nos différences culturelles avec la Suisse alémanique. A Genève, les coopératives représentent 4% à 5% de logements; à Zurich, c'est 20%. D'ailleurs, le peuple vient de décider de porter ce taux à 30%, charge à la Ville de Zurich, qui est très active dans ce domaine, d'atteindre ce taux dans les vingt ans à venir. Voilà une bonne politique qui permet d'avoir des logements de qualité à des prix stables pour l'avenir, sans les subventions de l'Etat. C'est aussi très important.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il ne faut pas faire une guerre de tranchées ou la guerre tout court entre ce qui concerne le logement social et le logement coopératif. Cela d'autant plus que, au nom du Conseil administratif, je siège tant au Conseil de fondation de la Société coopérative d'habitation Cité Vieusseux qu'à la CAP, la caisse de pension du personnel, qui a un parc immobilier très important destiné aux employés de la Ville de Genève, mais à la classe moyenne, et satisfait aux exigences de rentabilité. D'autres fondations se préoccupent de mettre à disposition du logement correspondant aux besoins de la population.

Or, Monsieur Genecand, les chiffres sont têtus et vous donnent tort à chaque fois. Vous avez beau reprocher à un élu Vert de bloquer des logements, c'est une chose de bloquer des logements, mais il faut aussi faire en sorte que la proportion de logements accessibles à la majeure partie de la population soit suffisante! C'était le cas avant qu'un magistrat n'arrive – M. Mark Muller, pour ne pas le nommer, qui a ouvert les portes à la spéculation et à la propriété par étage, avec 60% de PPE, inaccessibles à l'écrasante majorité de la population. Par exemple, sur les 1200 logements qui ont été créés en moyenne chaque année, ces trois dernières années. Cela, c'est une véritable responsabilité politique, Monsieur Gene-

cand, que, j'espère, vous assumez en tant que représentant du Parti libéral-radical. Je tenais à vous le dire.

Quant au travail du Conseil administratif en Ville de Genève, il est très simple, c'est de mettre à disposition et de favoriser les 400 logements, bon an mal an, qui se créent sur le territoire de la Ville de Genève. C'est quand même 30% de ce qui se crée dans le canton – sur un territoire qui, je vous le rappelle, ne représente que 8% du territoire cantonal. Cela, c'est la réalité des chiffres, qui sont incontournables, et une bonne vision politique se fonde sur les chiffres.

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur Pagani, la réalité, comme je vous l'ai déjà dit, est qu'on assume chacun ses chiffres. La réalité des vôtres, si on fait le bilan en termes d'opposition à la construction de logements et de construction effective par la Ville de Genève, c'est que votre action se solde par une destruction de logements. C'est tout! Les chiffres sont clairs, rien que sur l'opération de l'Hospice général à la Jonction vous avez détruit plus d'une centaine de logements. Et ce n'est qu'un recours parmi les 46 autres sur quelques années.

Quand on détruit la possibilité pour certains citoyens de revenir habiter en ville de Genève, quand, au-delà de son discours sur la mixité, on maintient une «certaine» mixité dans un quartier, finalement, on ne fait pas revenir des revenus fiscaux. C'est là où je comprends assez mal votre discours, Monsieur Pagani; si on peut faire revenir des revenus fiscaux pour les redistribuer, cela devrait plutôt être une bonne chose.

D'autre part, Monsieur Pagani, vous pouvez attaquer qui vous voulez, mais vous n'allez pas me faire croire, vous qui êtes quelqu'un d'averti dans ce domaine, que vous construisez en l'espace d'une année tous les logements nécessaires. Je pense que si la construction de logements à Genève n'a pas été suffisante ces dernières années, il faut en chercher la cause vingt ans plus tôt, dans les attributions d'autorisation de construire, dans les déclassements, les prévisions de ce qu'on pourrait construire à droite, à gauche; ce n'est pas du tout lié à la date de l'entrée en fonction de l'un ou l'autre des conseillers.

La seule chose que je vois, c'est que vous prenez tous les logements que les privés construisent, les surélévations que par ailleurs vous dénoncez, et qu'à la fin vous les comptez quand même dans vos chiffres en disant que la Ville de Genève construit. Ce n'est pas elle qui construit, ce sont des privés qui ont construit ou surélevé des immeubles avec votre autorisation. C'est la pratique du shérif qui, dans un petit village, vous met le fusil sur la tempe et dit: «Oui, vous avez le droit de construire, j'ai donné mon accord; j'estime alors que c'est moi qui ai construit.» Excusez-moi, mais c'est tout à fait ridicule! Vous pouviez simplement laisser à chacun la possibilité de construire de la PPE, du logement social, des

surélévations, des logements coopératifs, du loyer libre. En effet, pour faire baisser les prix, la réalité c'est qu'il faut construire beaucoup de logements, de tous les types, or à chaque fois que vous vous opposez, vous maintenez la spéculation en l'état. A cet égard, c'est vous le spéculateur! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du logement est accepté sans opposition (61 oui et 5 abstentions).

5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mars 2012 de M^{mes} Fabienne Fischer, Silvia Machado, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Brigitte Studer, Maria Casares, Vera Figurek, Marie Chappuis, MM. Olivier Fiumelli, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Julien Cart, Luc Broch, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Denis Menoud et Pascal Spuhler, intitulée : «Non au gaz de schiste!» (M-1011)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'opposer, par tous les moyens juridiques et politiques à sa disposition, à toute exploration et exploitation des gaz et huiles de schiste dans la région franco-valdo-genevoise et à l'utilisation de la technique de la fracturation hydraulique;
- plus particulièrement, de s'opposer, par le biais de son représentant dans le conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG), à tout soutien ou participation des SIG à des projets d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste, et à tout projet utilisant la technique de la fracturation hydraulique, notamment aux projets et demandes en cours de Petrosvibri SA;
- de pratiquer, à cet effet, une veille active sur les projets en cours, et en particulier de s'informer sur les filières de traitement des effluents toxiques de forage qui seraient proposées dans les dossiers techniques de forage;

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 3168.

- d'intervenir dans tous les organes de coopération transfrontalière auxquels il participe pour faire connaître son opposition.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris connaissance du rapport détaillé rédigé par le Service de l'énergie¹, tient à réaffirmer son engagement pour porter et mettre en œuvre sa vision de politique énergétique et climatique «Ensemble, pour une ville 100% renouvelable en 2050» et confirme les objectifs définis avec la société civile genevoise et énoncés dans sa politique de développement durable «pour une Ville de Genève zéro émission de CO₂ en 2050».

Les principes portés par la Ville de Genève dans les domaines énergétiques et climatiques vont dans le sens d'un désengagement volontaire des énergies fossiles et dans la promotion et la mise en œuvre d'une réduction des consommations par une meilleure performance énergétique, cela à l'échelle de l'ensemble du territoire communal. La politique menée actuellement s'inscrit dans un mouvement global européen pour une transition énergétique et s'appuie sur les orientations prises par le Canton et la Confédération dans ce sens. Pour ce faire, la Ville de Genève soutient le développement et le déploiement à large échelle des énergies renouvelables locales, en impliquant les acteurs de son territoire, et entend participer activement au développement de stratégies industrielles locales compatibles avec les trois piliers du développement durable.

Le Conseil administratif rejoint totalement la volonté des motionnaires, et prendra toutes les mesures nécessaires et dans sa compétence pour s'opposer à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels dans la région franco-valdo-genevoise.

Il s'opposera également à l'implication de la Ville de Genève (par effet de cascade d'actionnariat) dans l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels par le biais de sa représentation au Conseil d'administration de SIG.

Le Conseil administratif, dans un souci de cohérence de la politique énergétique municipale, ne souhaite cependant pas s'opposer formellement et systématiquement à la technique de fracturation ou stimulation hydraulique, seule technologie actuellement disponible pour la recherche et l'exploitation des potentiels géothermiques de grande profondeur. Il soutient la démarche du Conseil d'Etat et son programme GEothermie 2020, cela dans l'objectif de permettre à Genève de mettre toutes les chances de son côté pour opérer une transition énergétique

¹ Voir le rapport en annexe à cette réponse.

rapide et efficiente vers les énergies renouvelables locales et sans émission polluante. La Ville de Genève restera néanmoins attentive et exprimera au Conseil d'Etat son souhait d'être régulièrement informée et consultée durant le déploiement du projet GEothermie 2020.

Le Conseil administratif prendra les mesures nécessaires à la diffusion de cette prise de décision.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Annexe mentionnée



COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS À LA RÉPONSE DU CONSEIL
ADMINISTRATIF À LA MOTION
M-1011 «NON AU GAZ DE SCHISTE!»

Service de l'énergie

Etienne Favey

Octobre 2013

Table des matières

<i>Note préliminaire</i>	3
<i>Définition</i>	3
<i>Etat des connaissances et projets en région franco-valdo-genevoise et à Genève</i>	3
Aspects juridiques et réglementaires en Suisse et en Europe	3
Canton de Vaud	4
France voisine.....	4
Canton de Genève	5
Connaissance du sous-sol géologique.....	6
Projets	6
<i>Précisions techniques</i>	7
Techniques de forage	7
Techniques de fracturation hydraulique.....	7
La fracturation hydraulique comporte des risques.....	8
<i>Aspects économiques et politiques</i>	10
Etats-Unis	12
Europe	13
Reste du monde	14
<i>Le refus des populations riveraines</i>	14
<i>Des paradoxes en guise de points de réflexions</i>	16

Note préliminaire

Les informations contenues dans ce dossier reflètent un état de situation en octobre 2013. Les études et prises de positions évoluant rapidement sur le sujet des gaz et pétroles de schistes, les informations publiées à posteriori sont susceptibles de contredire les informations présentées dans le présent rapport.

Définition

Le gaz de schiste est du méthane, piégé dans des roches sédimentaires anciennes, comme les marnes ou les pélites. Ces roches, d'aspect feuilleté très compactes, imperméables et profondes (situées entre 2'000 et 3'000 mètres de profondeur) renferment entre 1 et 25 % de matière organique ayant évolué en gaz sous les effets conjugués de la pression et de la température. Ces gaz sont présents en faible concentration dans l'ensemble du volume des schistes.

Etat des connaissances et projets en région franco-valdo-genevoise et à Genève

Aspects juridiques et réglementaires en Suisse et en Europe

Le cadre juridique suisse est adapté à la gestion des dossiers de prospection et d'exploitation de ressources énergétiques. On peut notamment citer la loi sur les hydrocarbures, la loi de protection de l'environnement, la loi sur la protection des eaux, la loi sur la protection des sols ou encore la loi sur la protection du paysage, de même que l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement, etc.

Cependant, le cas particulier de l'exploitation des gaz et pétroles de schiste devraient, comme le Parlement européen l'a récemment admis, faire l'objet de prescriptions particulières, notamment en termes d'usage de la fracturation hydraulique, de la protection des zones sensibles, de l'utilisation de l'eau et son traitement et de la transparence à exiger des sociétés exploitantes.

En d'autres termes, le Parlement européen a admis l'insuffisance de la législation européenne à ce sujet¹, revenant sur sa position préalable.

¹ AFP, 19 septembre 2012

Canton de Vaud

Suite à une interpellation parlementaire, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de suspendre « jusqu'à nouvel ordre la délivrance de tout permis de recherche concernant les gaz de schiste ». Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît néanmoins qu'une coordination au niveau national devrait être faite à ce sujet, mais reconnaît comme prématuré une « mise en commun des forces » et une « coordination formelle avec les cantons voisins », au vue de « l'état d'avancement des projets »².

France voisine

Plusieurs permis d'exploration ont été délivrés avant 2011 dans la région Rhône-Alpes.

Cependant, suite à un rapport du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, intitulé *Les hydrocarbures de roche-mère en France*, le gouvernement français a adopté la **Loi n° 2011-835** du 13 juillet 2011, qui interdit sur le sol national « l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche ».

En l'état, les campagnes de recherches d'hydrocarbures doivent se cantonner à des méthodes non intrusives comme la réflexion sismique (détonation ou camion vibreur) ou à des forages verticaux dits « standards ». La loi prévoit ainsi la création d'une Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux.

La loi prévoit cependant, devant les grandes incertitudes et méconnaissances du sous-sol et des potentielles ressources disponibles (comme partout dans le monde), la possibilité « d'expérimentations réalisées à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public », ces expérimentations étant placés sous la surveillance de la Commission.

En septembre 2012, la Commission n'a toujours pas été nommée et la ministre de l'Ecologie et de l'énergie, Madame Delphine Batho, ne prévoit pas de la nommer dans un avenir proche.

En septembre 2012, le Président Hollande, lors de la conférence sur l'environnement, a invalidé sept permis en cours, dont trois concernaient la région Rhône-Alpes³.

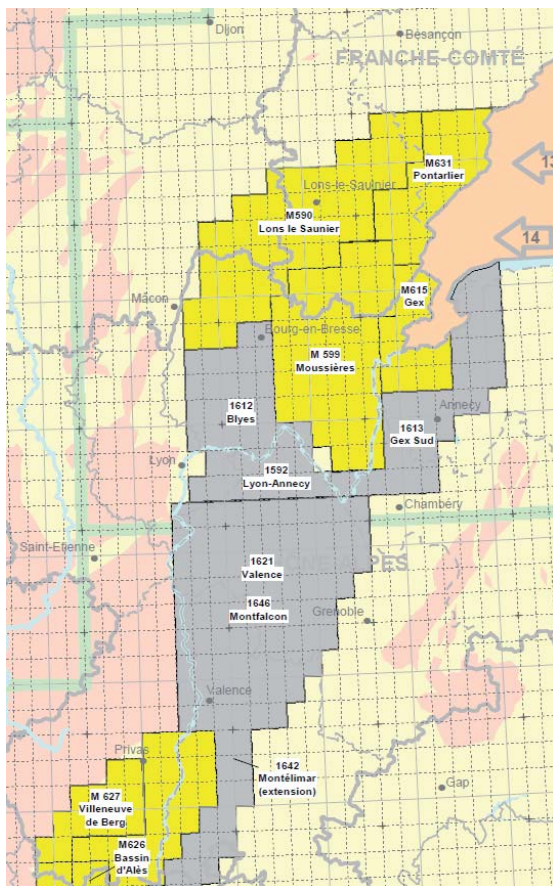
Les permis de recherches accordés par le précédent gouvernement restent valables, notamment le permis « Gex », qui concerne la quasi-totalité de la région franco-valdo-genevoise, ainsi que les permis « Lons-le-Saunier », « Pontarlier » et « Moussières ».

Une demande de permis concernant la zone Gex-Sud concernant la zone Sud-Est du Léman est déposée depuis avril 2010 au Ministère et est toujours en cours d'instruction.

Il n'apparaît aucune demande de permis de recherche au nom de Petrosvibri SA sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (autorité compétente en France) en date du 20 mars 2013.

² Canton de Vaud, Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos – Gaz de schiste dans le canton de Vaud : nouvel Eldorado ?, septembre 2011, ref : 11_INT_507

³ Les sept permis annulés sont : Beaumont-de-Lomagne, Brignoles, Cahors, **Lyon-Anneçy**, Montélimar (extension), **Montfalcon**, **Valence**. (en gras les trois permis en Rhône-Alpes).



Extrait de la carte : Périmètre des titres miniers d'hydrocarbures, janvier 2011, Direction générale de l'énergie et du climat, Bureau Exploration Production des Hydrocarbures (BEPH)
En jaune les permis exclusifs de recherche accordés, en gris les demandes de permis déposées

Canton de Genève

Le sous-sol genevois est aujourd'hui protégé par deux lois cantonales, qui s'appliquent en fonction de la profondeur que l'on considère : la loi sur la protection des eaux et son règlement d'application pour des profondeurs inférieures à 400 mètres et la loi sur les mines et son règlement d'application pour les profondeurs supérieures à 400 mètres. Le service cantonal de géologie, sols et déchets travaille actuellement à la révision du règlement d'application de la loi sur les mines, car celui-ci, datant de 1940, doit être adapté. Ce travail porte notamment sur l'utilisation du sous-sol pour la géothermie profonde et à d'autres technologies actuelles ou projetées.

Le règlement répond à trois grands principes, qui seront renforcés dans la révision, prévue d'ici 2013 :

- La prospection ne doit pas utiliser de méthodes intrusives ;
- L'exploration doit être justifiée et détaillée auprès de l'autorité, notamment sur le produit recherché et les techniques de recherche projetées et/ou employées ;
- L'exploitation doit être documentée, le service de géologie, sols et déchets étant compétent pour la délivrance de concession, basée sur l'évaluation des risques sur l'environnement. En outre, le futur exploitant doit verser une caution sur les risques environnementaux, qui peut atteindre plusieurs millions de francs.

Pour les dossiers qui touchent la zone frontière, la Suisse et ses cantons peuvent faire valoir les arguments de la convention d'Espoo, qui a instauré un mécanisme d'information et de consultation entre pays voisins pour des projets pouvant avoir un impact transfrontalier préjudiciable important sur l'environnement.

Connaissance du sous-sol géologique

La composition du sous-sol genevois est bien connu des géologues, jusqu'à une certaine profondeur (env. 1'000 mètres).

Conscient que des enjeux, notamment énergétiques, liés à la grande profondeur, le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement a confié au service de géologie, sols et déchets la mission d'affiner sa connaissance à ce sujet. Un programme d'envergure (**GEothermie 2020**) a été lancé en octobre 2012 afin d'obtenir une connaissance systématique du sous-sol du Grand Genève et de compiler la totalité des données existantes.

Le but du programme de recherche est d'explorer toutes les zones où l'information serait lacunaire et de connaître la succession des couches géologiques en profondeur. Ceci, notamment, afin d'identifier les zones propices à la géothermie de grande profondeur, qui pourrait jouer un rôle prépondérant dans l'approvisionnement énergétique genevois à moyen et long terme.

Projets

En dehors du programme de recherche initié par le Canton, aucun projet de prospection de gaz de schiste n'est en cours sur le territoire genevois, ni aucun permis de prospection. Selon le service de géologie, sols et déchets le sous-sol genevois ne présente pas de potentialités commerciales pour l'exploitation d'hydrocarbures piégés. Le service reste évidemment vigilant sur les projets en région Rhône-Alpes, comme le prouve le récent courrier du Conseil d'Etat au préfet de la Région Rhône-Alpes concernant le « permis de Gex »⁴.

⁴ Voir le communiqué du Point presse du Conseil d'Etat, 5 septembre 2012

Précisions techniques

Techniques de forage

Les techniques de forage ont fait d'énormes progrès depuis quelques années. Le principal est qu'il est aujourd'hui possible d'orienter les forages, jusqu'à l'horizontal, et ceci à n'importe quelle profondeur. Cette technique permet de diminuer fortement l'emprise des installations de forage en surface et permet de sonder une zone bien plus importante à partir d'un même puits, puisque une seule tête de puits permet d'exploiter huit forages horizontaux.

Les premiers forages d'exploitation de gaz de schistes aux Etats-Unis ne bénéficiaient pas encore de ces progrès et ne foraient qu'à la verticale, ce qui a impliqué un nombre et une densité de puits impressionnants.

Techniques de fracturation hydraulique

« Si l'on excepte l'apparition récente (2008), au Canada, d'une technologie de fracturation hydraulique au propane, la technologie de fracturation hydraulique à l'eau reste la seule utilisée, à travers le monde, dans les opérations de fracturation. [...] Il apparaît à ce stade que l'essentiel des importants travaux réalisés dans le monde porte sur l'amélioration de la technologie de fracturation hydraulique (réduction de la consommation d'eau, additifs, empreinte au sol, bruit, ...) plutôt que sur d'éventuelles technologies alternatives »⁵.

Il faut cependant distinguer deux techniques de fracturation hydraulique, qui se distinguent par le produit recherché et par les roches dans lesquelles ce produit est localisé.

La technique de fracturation hydraulique à but d'exploiter des hydrocarbures (liquides ou gazeux), consiste à injecter de très grandes quantités d'eau et différents produits chimiques, dits produits de fracturation, pour « casser » la roche et créer des fissures dans une roche compacte et étanche, des schistes, et garder ces fissures ouvertes.

La recherche de potentiels géothermiques et leur exploitation a également besoin, dans certaines conditions, de fracturer la roche pour la rendre plus perméable et favoriser les écoulements d'eau. Afin de la distinguer des techniques liées à la recherche d'hydrocarbures, les exploitants l'ont appelé « stimulation hydraulique », car elle n'utilise que de l'eau, sans adjuvants.

Mais le procédé reste le même, qui est d'injecter de l'eau à très haute pression dans une roche en contenant déjà, afin d'augmenter le débit d'eau qui peut transiter par cette roche, du calcaire en l'occurrence.

⁵ Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, Les hydrocarbures de roche-mère en France, 2012

La fracturation hydraulique comporte des risques

Le premier risque, directement lié à la technique de forage et à la compétence du foreur est la création d'un passage entre les différentes couches géologiques, qui peut permettre des **échanges physico-chimiques** entre ces couches (gaz, hydrocarbures, eau, etc.) et les nappes phréatiques de surface ou de faible profondeur. La technologie disponible aujourd'hui permet d'étanchéifier les puits en évitant ces échanges lors du forage, si elles sont mises en œuvre correctement et régulièrement contrôlées, notamment par la détection des micro-fissures qui peuvent apparaître lors de la phase d'exploitation (forte pression et fortes contraintes thermiques dues à la dilation du gaz). A ce propos, l'Environment Protection Agency estime que « les impacts potentiels de la fracturation hydraulique sur les ressources en eau potable sont intégralement liés à la conception et à la réalisation des forages, notamment les pratiques relatives à la cimentation et au cuvelage ».

Le second est lié à la fracturation elle-même, qui crée par définition des **microséismes** en profondeur. L'intensité de ces microséismes est directement proportionnelle à la pression et au débit du liquide de fracturation injecté. Elle dépend également de la nature de la roche fracturée et de la présence de fissures préexistantes. La connaissance fine du sous-sol permet de réduire les risques à ce niveau, sans toutefois les exclure parfaitement. La bonne maîtrise technique devrait éviter de créer des microséismes qui soient perceptibles en surface, mais ne peut, là encore, pas l'exclure.

Le troisième est le risque de remontée, avec les produits de fracturation, **d'éléments radioactifs naturels** présents dans les couches profondes. Ici encore, c'est la connaissance qui réduit le risque, qui ne peut toutefois pas être exclu totalement. Cependant, la radioactivité de certaines roches est connue et, pour le cas genevois, ces roches radioactives ne sont pas présentes dans le sous-sol.

Le quatrième est un risque de **pollution industrielle** dû à une mauvaise gestion des eaux et produits de fracturation. En effet, la technique nécessite une très grande quantité d'eau (plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes) auxquels on mélange des produits chimiques parfois extrêmement polluants. Ces produits devraient, dans les règles de l'art, être gérés en circuit fermé et traités directement sur place par une station d'épuration installée à cet effet. Ce qui, dans les expériences menées jusqu'à aujourd'hui n'est pas le cas. Ce risque est encore amplifié dans le cas d'un puits mal étanchéifié, qui permettrait la diffusion de ces produits sur l'ensemble des couches géologiques traversées.

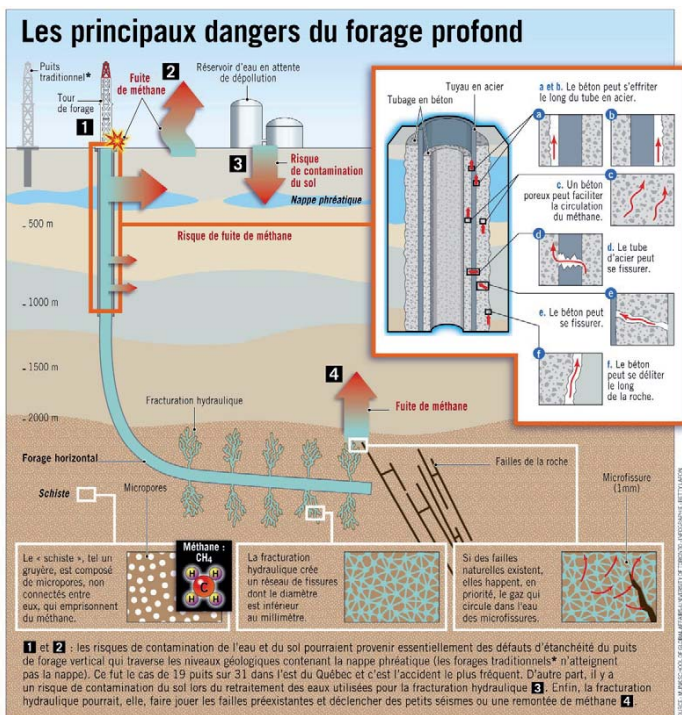
Il est aujourd'hui extrêmement **difficile d'évaluer ces risques de façon exhaustive**, car les produits de fracturation sont très nombreux et leur composition est tenue secrète par les exploitants, au nom du secret industriel.

Une étude indépendante menée par l'association Toxicologie – Chimie (Paris) dresse un constat plutôt alarmant sur la quantité (plus de 2'000 produits différents ont été répertoriés) et la nature de ces produits et des sous-produits de fracturation, puisqu'il est possible que certains de ces produits interagissent entre eux et avec le milieu fracturé, sous des contraintes de pression et de température importantes, en se combinant en de nouvelles molécules⁶, qui ne sont pas toujours prévisibles.

⁶ André PICOT, Bilan toxicologique & chimique - l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste ou hydrocarbures de roche-mère par fracturation hydraulique, 2e Édition, 2011

Dans tous les cas, compte tenu des techniques employées, il y a présence de produits **lubrifiants**, de **sables** (qui permettent de garder les fissures ouvertes), de **biocides** (qui évitent le développement de bactéries dans le puits et dans le produit final -gaz ou pétrole- ce qui pourrait le dégrader) et des **détergents**. Des études sont actuellement menées dans plusieurs pays afin de connaître ces produits d'une part, et d'élaborer des procédures de traitement et d'épuration des eaux de fracturation d'autre part⁷.

Enfin, le risque de créer des **déséquilibres hydriques importants** dans les zones d'exploitation est aujourd'hui avéré. Des régions à fort potentiels, comme le sud-est de la France (Ardèche), sont également des régions où le régime hydrique est en déficit. La ponction de plusieurs centaines de milliers de mètres cube dans le milieu naturel pourrait engendrer des assèchements de cours d'eau ou de nappes et mettre ces régions en extrême difficulté.



⁷ Dr Mark Broomfield, AEA Technology plc, for European Commission DG Environment : Support to the identification of potential risks for the environment and human health arising from hydrocarbons operations involving hydraulic fracturing in Europe, 2012

Aspects économiques et politiques

Jusqu'à il y a peu, les coûts d'exploitation extrêmement élevés étaient encore dissuasifs. Avec les envolées des prix du pétrole et du gaz, ces coûts sont devenus, depuis 2005, soutenables économiquement par les grandes entreprises du secteur de l'énergie (le prix du gaz, notamment russe, est toujours indexé au prix du brut sur les marchés internationaux).

Les enjeux économiques de l'exploitation des gaz de schistes sont faramineux, tant du point de vue des investissements que des enjeux énergétiques. L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) « évalue à 6'900 milliards de dollars d'ici à 2035 les investissements nécessaires à l'échelle mondiale dans le secteur du gaz, dont 40% destinés au développement des gaz non conventionnels »⁸, soit plus de 2'700 milliards de dollars. Reste maintenant à savoir si les ressources (quantité totale) et les réserves (quantités exploitables) estimées sont réalistes et différents scénarios sont élaborés en fonction des prévisions soit haute, soit basse.

En effet, le premier constat à tirer dans l'évaluation des ressources et que de grandes incertitudes persistent. Partout dans le monde, les Etats ou les industriels sont en cours d'acquisition d'informations, car le sol-sol de grande profondeur est encore largement méconnu. Les évaluations se bornent, aujourd'hui, à des approches qui relèvent plus de la présomption que de la connaissance fine et utilisent essentiellement des approches statistiques, qu'il convient d'affiner avec des recherches de terrain.

Aujourd'hui, les études menées sur les réserves laissent perplexes, certaines annoncent, comme l'AIE un nouvel « âge d'or du gaz » en faisant état de ressources dépassant les gisements de gaz conventionnel, alors que d'autres estiment que la répartition et la difficulté d'accès à ces ressources ne devraient pas influencer outre mesure les schémas actuels. Les derniers rapports publiés par le Parlement européen arrivent à la conclusion que : « La production de gaz de schiste ne permettra pas de rendre l'UE indépendante en matière de gaz naturel. Dans le scénario haut de développement des gaz de schiste en Europe, cette ressource permettrait de remplacer la production en déclin de gaz conventionnel et de porter le taux de dépendance aux importations à 60% »⁹.

Il apparaît néanmoins que les futures productions de gaz de schiste devraient essentiellement alimenter les marchés nationaux de leurs lieux d'extraction. Ceci pour des raisons d'infrastructures et de coûts de transports principalement, mais aussi pour réduire les importations nationales et équilibrer les balances financières des Etats et réduire leur dépendance énergétique.

« L'expérience américaine montre que six conditions devraient être remplies pour que l'exploitation soit rentable. La première est que la géologie doit être favorable, alors qu'en Europe, les gisements seraient profonds avec des roches difficiles à fracturer. La deuxième relève de la législation : les permis d'exploitation doivent pouvoir être obtenus rapidement avec une définition juridique claire d'un bassin gazier (ce n'est pas toujours le cas en Europe). Troisième condition : il faut disposer de techniques de forage et d'entreprises de service. Trois autres conditions sont étroitement liées : l'acceptation des forages par les collectivités locales,

⁸ L'Agence de l'énergie veut doper le développement du gaz de schiste, www.sciencesetavenir.nouvelobs.com, 29.5.2012

⁹ Sophie Fabrégat, Gaz de schiste : l'UE envisage d'encadrer les risques, www.actu-environnement.com

la disponibilité d'importantes ressources en eau, l'existence d'infrastructures pour le transport de l'eau et de gazoducs »¹⁰.

Il faut également relever un certain paradoxe dans les schémas économiques qui sous-tendent l'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels. Leur exploitation est rendue possible économiquement par un prix de vente élevé. La mise sur le marché d'importantes quantités, qui dépassent les possibilités de stockage au niveau national, comme cela a été le cas aux Etats-Unis, fait rapidement baisser le prix de vente des surproductions et des stocks. On arrive ainsi à un déséquilibre de l'offre et de la demande, où l'offre dépasse la demande et fait tomber le prix de vente en dessous du prix de revient. Prix qui ne justifie plus le développement de nouvelles infrastructures d'exploitation.

Enfin, la régulation des marchés et les efforts continus pour réduire les consommations d'énergie entrepris par les Etats, notamment européens, réduisent également les possibilités d'exploitation de gaz non conventionnels. Les gaz non conventionnels représentant un coût d'extraction élevé, seuls des prix maintenus hauts, notamment en augmentant la demande, permettent son exploitation sans risques financiers importants.

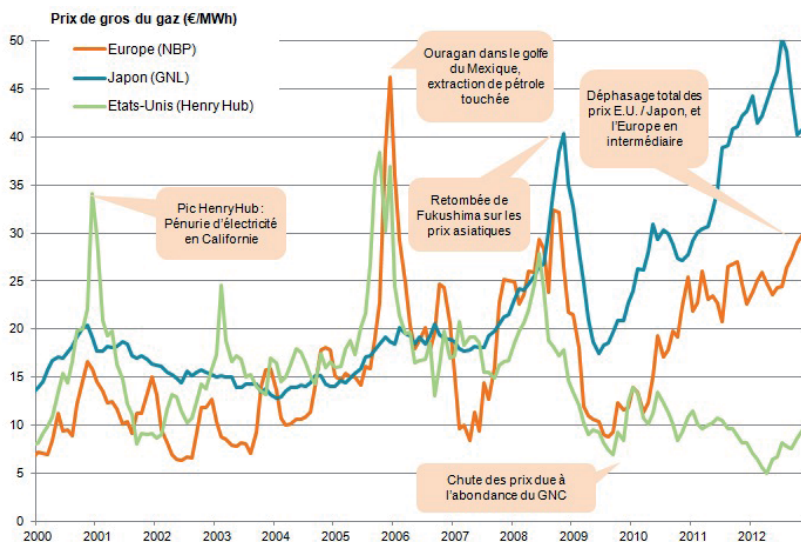
Aujourd'hui, les capitaux investis dans la prospection en Europe et même en Suisse sont très importants. Le coût d'un forage d'exploration ou d'exploitation est estimé à plusieurs dizaines de millions de francs suisses. A titre de comparaison, le forage de Noville (recherche de gaz conventionnel sous le Léman) a coûté, à ce jour, 36,5 millions, mais pourrait atteindre plusieurs centaines de millions selon les scénarios d'exploitation retenus, le cas échéant.

¹⁰ Futuribles, Système Vigie, 1er avril 2011

Etats-Unis

Les Etats-Unis, qui jouent le rôle de « laboratoire mondial » des gaz de schiste, sont devenus, grâce à cette industrie, le premier producteur de gaz du monde, avec à ce jour plus de 500'000 puits d'exploitation. Avec une croissance de la production de 48% par an entre 2005 et 2011 l'exploitation des gaz de schiste a permis de réduire les importations de gaz de 50%. Cette production, uniquement dédiée à la consommation indigène, a permis de mettre sur le marché un gaz non soumis à la régulation du marché international, avec comme conséquence d'une production dépassant largement les capacités de stockage une chute des prix sur le marché intérieur.

Evolution comparée du prix du gaz dans différentes régions du monde¹¹ :



En 2011, cette industrie ne comptait que quatorze opérateurs aux Etats-Unis. Mais depuis 2011, on voit également les « majors » investir massivement dans les gaz de schiste, « Selon Thomson Reuters, en 2011, les majors du gaz et du pétrole auraient ainsi réalisé 149 milliards \$ d'acquisitions sur le continent nord-américain, soit environ 64 % du total des acquisitions réalisées dans le monde (235 milliards \$) »¹².

« La diversité des législations et des pratiques des Etats fédérés en matière de contrôle, ainsi que la diversité des compagnies qui ont réalisé ces forages, conduit le territoire des Etats-Unis à rassembler le meilleur et le pire en termes de réalisations. Cela donne à la fois une vision des risques et, probablement, de la manière de les éviter »¹³. Certains Etats ont également favorisé le

¹¹ Source : <http://gasinfocus.sia-partners.com/marches/evolution-des-prix-du-gaz-naturel-sur-les-principales-zones-de-marche/>

¹² Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, Les hydrocarbures de roche-mère en France, 2012

¹³ idem

développement de ces forages en modifiant les lois sur le sous-sol et sur la propriété foncière, pendant que d'autres ont clairement et drastiquement renforcé leurs législations pour réduire les impacts, voire interdire les forages.

L'Etat fédéral, conscient du laxisme de certains opérateurs, s'appuyant sur toutes les compétences disponibles (industries, instituts de recherches, universités et ONG) a lancé un vaste programme de recherches (« plan to study the potential impact of hydraulic fracturing on drinking water resources ») afin d'encadrer systématiquement les opérations de fracturation, mais aussi de recenser les meilleures pratiques pour émettre des recommandations ou des règlements aux industriels et aux Etats fédérés. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2012 et le rapport final pour 2014.

Un point de droit doit néanmoins être relevé, afin de ne pas essayer de retranscrire la situation nord-américaine en Europe. Il concerne le droit foncier : aux Etats-Unis, le propriétaire d'un terrain est également propriétaire de son sous-sol et des ressources qui pourraient s'y trouver. En Europe, le sous-sol appartient à l'autorité publique, qui autorise ou non son utilisation par les propriétaires fonciers ou des tiers.

Cette différence est primordiale pour comprendre la rapidité et l'étendue de la progression des forages aux Etats-Unis. Le propriétaire qui met à disposition son terrain est largement rémunéré sur la production du puits, alors qu'en Europe, c'est l'Etat qui accorde une concession et qui est rémunéré par le biais de la fiscalité de l'entreprise exploitante.

Europe

Les potentiels estimés en Europe (notamment en France, en Norvège et en Pologne) sont également très importants et certains opérateurs pétroliers et gaziers européens (Norvège, France, Italie, Russie, Pays-Bas, Royaume-Uni...) se profilent sur le marché, notamment en entrant dans les capitaux des opérateurs Nord-américains.

Actuellement, il existe plusieurs positions au niveau européen, qui oscille entre le refus total d'exploiter, comme la Bulgarie, jusqu'à une volonté affirmée de substituer une part des importations par une production locale, comme la Hongrie, ou de substituer l'usage du charbon produit localement et encore majoritaire dans le mix énergétique par du gaz produit localement, comme la Pologne.

Le cas polonais est d'ailleurs particulier et se place dans un contexte politique de recherche d'indépendance énergétique autant que de sécurité environnementale. L'indépendance énergétique polonaise est étroitement liée à la relation avec la Russie et la situation énergétique est un héritage de la période communiste et des spécialisations régionales du bloc soviétique. La Pologne, à forte tradition minière et historiquement un gros producteur de charbon, l'utilise encore pour 94% de son approvisionnement énergétique. Les conditions et les limites d'émissions de CO₂ fixées par la Commission européenne, ainsi que les importantes pollutions liées à l'utilisation du charbon font de l'exploitation des gaz de schiste une opportunité acceptable pour le gouvernement et le peuple polonais, qui a largement été consulté sur le sujet par la classe politique. On apprenait néanmoins en novembre 2012 que la société Exxon a annulé ses investissements en Pologne, les ressources potentielles étant nettement plus faibles que les ressources estimées.

Des pays, comme l'Angleterre, ont validé le forage de quelques puits, afin d'estimer les potentiels et les coûts. L'expérience anglaise est aujourd'hui freinée, car des micro-séismes se sont déclenchés dans les zones de forage (nord du pays).

Reste du monde

La Chine et l'Inde, de leur côté, sont en phase de prospection et d'acquisition de savoir-faire, soit par la participation au capital d'opérateurs expérimentés, soit par la coopération internationale entre Etats (avec les Etats-Unis en l'occurrence). La Chine s'est d'ores et déjà fixé l'objectif de couvrir près de la moitié de sa consommation de gaz (ref. 2008) par des gaz de schistes locaux.

L'Australie a commencé l'exploitation, mais l'a clairement encadrée par des outils législatifs et d'acceptation sociale (gouvernance et participation des acteurs locaux).

L'Afrique du Sud a levé le 8 septembre dernier son moratoire instauré en 2011 sur l'exploration des gaz de schiste. Les industriels vont de nouveau pouvoir déposer des demandes de permis de recherche.

L'Algérie, dont le Ministère de l'énergie et des mines estiment que les réserves sont aussi importantes que celles des Etats-Unis souhaitent exploiter massivement les gaz de schistes pour satisfaire la demande locale et assurer son indépendance énergétique à l'horizon 2050. Car les réserves de gaz conventionnels devraient commencer à diminuer d'ici 2030. Le cadre légal est d'ores et déjà adapté pour permettre cette exploitation. Le pays devra cependant résoudre le problème de l'accès à l'eau, qui est rare dans les régions concernées.

Le refus des populations riveraines

Partout en Europe et notamment en France, les riverains des potentiels sites de recherches se sont mobilisés contre la prospection et l'exploitation des gaz de schiste. Cette mobilisation s'appuie essentiellement sur deux inquiétudes : les risques environnementaux et sanitaires que feraient courir les forages et la fracturation hydraulique et l'utilisation massive d'eau qui serait polluée lors de ces opérations. Le débat porte également sur le ralentissement de la transition énergétique et sur la privatisation des bénéfices et la mutualisation des risques.

La première cause de mécontentement est essentiellement due à la non transparence des procédures administratives et à la délivrance de permis d'explorer sans consultation préalable des acteurs locaux (notamment en France, mais c'est aussi le cas en Suisse). Ce manque d'information a fait naître un fort sentiment de méfiance et de perte de confiance vis-à-vis des autorités centrales. Sentiment largement accentué par les sommes colossales mises en jeu et des potentiels bénéfices des compagnies exploitantes. Ceci sans pratiquement aucune retombées favorables pour les régions concernées.

La seconde cause de mécontentement est due aux lacunes de communication des entreprises qui ont obtenu les permis de recherches et à leurs méthodes de communication. Il apparaît effectivement

que deux discours très éloignés sont présents dans le débat, l'un très alarmiste du côté des opposants, l'autre très (trop) rassurant du côté des entreprises, qui minimisent les risques de toutes les démarches de prospection / exploitation, voire fustigent les inquiétudes des populations riveraines. Dans ce contexte, le débat est devenu quasi-impossible et des médiations sont prévues ou à prévoir pour trouver des solutions.

Dans le « dossier » des gaz de schiste, il devient en effet extrêmement difficile de trouver une information non partisane. Bien qu'il existe un nombre très important d'études et de recherches à ce sujet. Les associations de riverains, souvent soutenus par les autorités locales, produisent énormément d'informations, souvent pertinentes, mais également souvent peu scientifiques. Ces informations sont également souvent sources de confusion et sont peu mises en perspectives.

Il n'empêche, c'est essentiellement par le travail de recherche et de mobilisation des associations et des citoyens que l'information est disponible (notamment visibles via des forums internet), car elle est pratiquement inexistante du côté des industriels.

Cette mobilisation a d'ailleurs incité les autorités publiques et les universités à effectuer leurs propres recherches et à diffuser une information officielle à ce sujet, parfois en décrétant des moratoires dans cette phase transitoire.

Il convient de relever dans ce contexte, que certaines informations doivent être vérifiées et confrontées, afin d'éviter les erreurs. En voici quelques exemples :

- Le film « Gasland », qui décrit (décrie) la situation américaine dans l'exploitation des gaz de schiste a eu une ampleur considérable dans la mobilisation en Europe. Dans les faits, tous les éléments présentés dans ce film sont réels, mais leur interprétation peut prêter à confusion, notamment pour des européens, car elle doit être mise en perspective du droit européen, ainsi qu'avec des éléments plus techniques ou scientifiques.
- Les réserves estimées de gaz de schistes au niveau mondial par l'Agence Internationale de l'Energie sont de l'ordre de 382'500 milliards de mètres cube, soit une utilisation pendant encore près de 150 ans. L'AIE se positionne d'ailleurs favorablement à leur exploitation massive. Quelques mois plus tard, le Parlement européen annonce que les réserves exploitables ne seraient pas susceptibles de couvrir les besoins européens à plus de 40%, dans le cas d'un scénario d'exploitation intensive.
- Selon certaines sources, la nouvelle industrie des gaz de schistes aurait créé un demi-million d'emplois aux Etats-Unis, mais ces chiffres sont contrebalancés par d'autres expertises qui estiment que l'impact sur l'emploi est relativement faible et ne concernent que des emplois à faible qualification, pour des durées courtes (le temps de forer les puits).

Des paradoxes en guise de points de réflexions

Dans le paysage énergétique suisse, le Conseil fédéral envisage, dans son projet de stratégie énergétique 2050, un recours important au gaz dans le mix énergétique suisse. L'abandon de l'énergie nucléaire d'ici 2035 passera par une transition vers le gaz, par la construction de centrales de co-génération ou de centrales à cycles combinés, jusqu'à ce que les besoins énergétiques puissent être intégralement couverts par les énergies renouvelables.

Le débat actuel sur la **transition énergétique**, qui se déroule au niveau mondial, mais plus spécialement en Europe, est dès lors réorienté par les partisans des énergies fossiles, qui voient dans le gaz (sous toutes ses formes) la ressource du XXI^{ème} siècle, repoussant d'autant la transition vers les nouvelles énergies renouvelables et vers la sobriété énergétique.

Dans le même temps, Fatih Birol chef économiste de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) estime que le boom du gaz de schiste a déjà entraîné une baisse de 50% des investissements dans les énergies renouvelables, comme par exemple le solaire et l'éolien, aux États-Unis¹⁴.

Ce recours accru au gaz, qui semble inévitable dans les stratégies énergétiques et climatiques des pays industrialisés pose la délicate question de la localisation de la production de gaz. Alors que jusqu'à présent cette production, et ses inconvénients, étaient délocalisés dans les pays producteurs de gaz ou de pétrole conventionnels, les besoins accrus et la hausse des prix permettent-ils de se passer de développer une production locale ? Et à quelles conditions ?

On voit, dans certains milieux et dans la littérature, apparaître le principe du « not in my backyard » (pas dans mon jardin), sans forcément de remise en cause de notre profil de consommateur ou des choix de société que nous faisons. Cette problématique se pose également dans les productions d'énergies renouvelables comme l'éolien, l'hydroélectricité, le photovoltaïque, etc. qui ont toutes des impacts sur leur environnement ou sur leurs paysages...

La technologie de la fracturation hydraulique, avec les réserves émises plus haut, reste la seule, à l'heure actuelle, qui puisse permettre la recherche et l'exploitation de ressource de **géothermie profonde**. Deux expériences sont connues dans la région à savoir l'expérience bâloise et l'expérience de Soultz (Alsace), basées toutes deux sur le principe de créer un courant d'eau injectée à grande profondeur et de récupération de cette chaleur (sous forme de vapeur) pour créer de l'électricité et de la chaleur pour alimenter des réseaux urbains. La première a été arrêtée suite à des micro-séismes dans la région de Bâle, la seconde fonctionne en tant qu'installation pilote et de recherche au niveau européen (<http://www.geothermie-soultz.fr>).

La politique énergétique cantonale prévoit le développement des recherches en matière de géothermie profonde, qui serait susceptible de couvrir une partie des besoins énergétique de Genève à l'horizon 2030 – 2035. Cette énergie, renouvelable et locale doit-elle être rayée du paysage futur de Genève par l'interdiction de la fracturation hydraulique ? Si oui, à quelles conditions et avec quel débat sur notre approvisionnement énergétique ?

¹⁴ Interview à la BBC : <http://www.bbc.co.uk/news/science-environment-12224948>

6. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet de délibération suivant:

- PRD-86, de *M. Simon Brandt*: «Mettons fin au cumul horizontal des mandats».

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-414, de *M. Simon Brandt*: «Salaires, indemnités et revenus dans les conseils d'administration et les fondations dépendant de la Ville de Genève»;
- QE-415, de *M. Simon Brandt*: «Accessibilité des sans-abri avec un chien dans les lieux d'accueil».

Mesdames et Messieurs, j'ai encore une communication du bureau. Je vous rappelle que le tournoi des élu-e-s aura lieu le dimanche 15 juin à Vessy. C'est un rappel pour tou-te-s les participant-e-s du Conseil municipal, ainsi qu'au public et à la population qui nous écoute et qui voudrait aller regarder les élu-e-s jouer; ils seront les bienvenus. Il y aura des grillades, un tournoi de foot et également un tournoi de pétanque. Ce sera donc un bon moment convivial.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie, nous allons arrêter là nos travaux. Je lève la séance et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	126
2. Communications du bureau du Conseil municipal	126
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 décembre 2013 en vue de:	
– l'annulation de la délibération votée le 7 juin 2011 (PR-787);	
– l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagements et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève (PR-1060 A)	126
4. Motion du 21 mai 2014 de M ^{mes} Anne Moratti, Sandrine Burger et Catherine Thobellem: «Pour favoriser la mixité et alléger les investissements municipaux: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives» (M-1137)	155
5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mars 2012 de M ^{mes} Fabienne Fischer, Silvia Machado, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopman, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Brigitte Studer, Maria Casares, Vera Figurek, Marie Chappuis, MM. Olivier Fiumelli, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Julien Cart, Luc Broch, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Denis Menoud et Pascal Spuhler, intitulée : «Non au gaz de schiste!» (M-1011)	167
6. Propositions des conseillers municipaux	186
7. Interpellations	186
8. Questions écrites	186

Le mémorialiste:
Ramzi Touma